

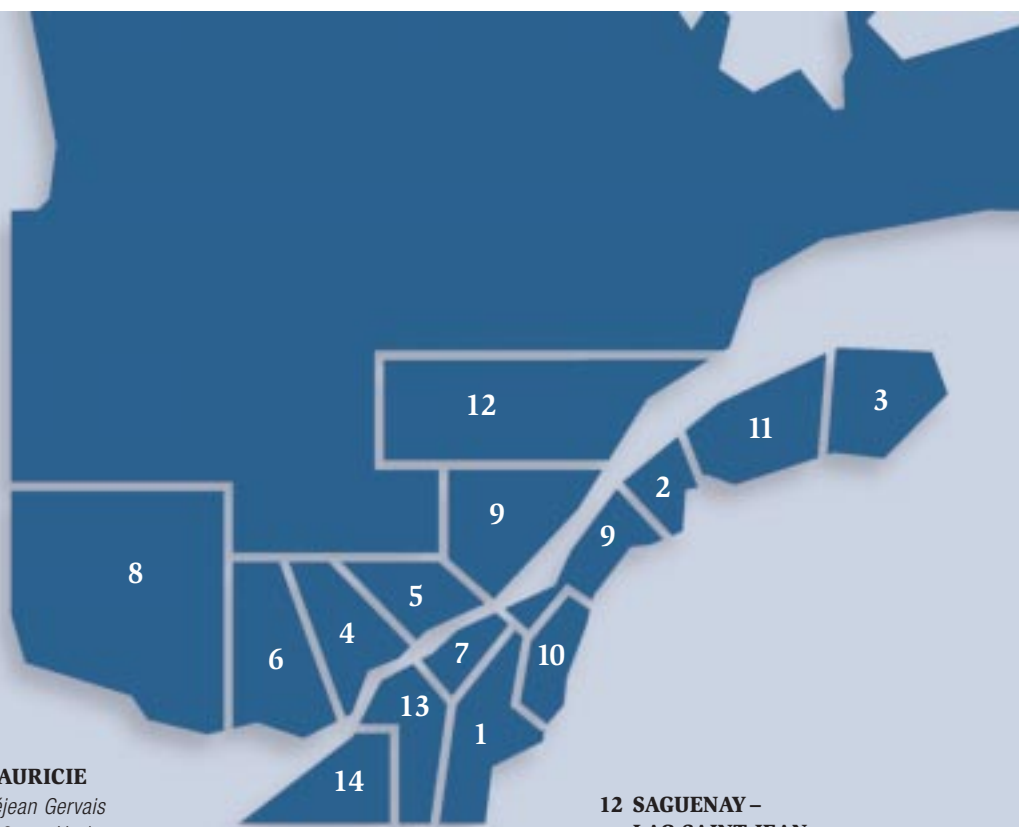


RAPPORT ANNUEL 2002 ANNUAL REPORT

Table des matières

TABLE OF CONTENTS

4	Régions <i>Regions</i>
5	Solidarité <i>Solidarity</i>
10	Faits saillants 2002 <i>Highlights – 2002</i>
12	Message du président <i>Message from the Chairman</i>
14	Conseil d'administration et structure organisationnelle <i>Board of Directors and Organization Chart</i>
16	Politique laitière nationale <i>National Dairy Policy</i>
20	Mise en marché du lait <i>Milk Marketing</i>
22	Transport du lait <i>Milk Transportation</i>
25	Contingentement <i>Quota</i>
28	Contrôle de la qualité <i>Quality Control</i>
32	Contrôle du volume et de la composition <i>Volume and Composition Control</i>
34	Finances et administration <i>Finance and Administration</i>
36	Technologie et information de gestion <i>Technology and Management Information</i>
37	Recherche économique <i>Economic Studies</i>
40	Formation et information <i>Training and Information</i>
42	Publicité et promotion <i>Advertising and Promotion</i>
45	États financiers <i>Financial Statements</i>



1 ESTRIE

* *Mariane Paré*
4300, boul. Bourque
Rock Forest (Québec)
J1N 2A6
Téléphone : (819) 346-8905
Télécopieur : (819) 346-2533
Courriel : estrfplq@upa.qc.ca

2 CÔTE-DU-SUD

* *Isabelle Desrosiers*
1120, 6^e Avenue, bureau 100
La Pocatière (Québec)
G0R 1Z0
Téléphone : (418) 856-3044
Télécopieur : (418) 856-5199
Courriel : cdusfplq@upa.qc.ca

3 GASPÉSIE

* *Charles-Edmond Landry*
172, boul. Perron Est
New Richmond (Québec)
G0C 2B0
Téléphone : (418) 392-4466
Télécopieur : (418) 392-4862
Courriel : gaspfplq@upa.qc.ca

4 LANAUDIÈRE

* *Nathalie Michaud*
110, rue Beaudry Nord
Joliette (Québec)
J6E 6A5
Téléphone : (450) 753-7486
Télécopieur : (450) 759-7610
Courriel : lanafplq@upa.qc.ca

5 MAURICIE

* *Réjean Gervais*
230, rue Vachon
Cap-de-la-Madeleine
(Québec) G8T 8Y2
Téléphone : (819) 378-4033
Télécopieur : (819) 371-2712
Courriel : maurfplq@upa.qc.ca

6 LAURENTIDES

* *Serge Deshaies*
55, rue Grignon
Saint-Eustache (Québec)
J7P 4X1
Téléphone : (450) 472-0440
Télécopieur : (450) 472-8386
Courriel : laurfplq@upa.qc.ca

7 CENTRE-DU-QUÉBEC

* *Normand Trodéchard*
1940, rue des Pins
Nicolet (Québec)
J3T 1Z9
Téléphone : (819) 293-5838
Télécopieur : (819) 293-6698
Courriel : splcq@upa.qc.ca

8 ABITIBI- TÉMISCAMINGUE

* *Luc Charest*
970, avenue Larivière
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 4K5
Téléphone : (819) 762-0833
Télécopieur : (819) 762-0575
Courriel : abitfplq@upa.qc.ca

9 QUÉBEC

* *Hubert Boivin*
5185, rue Rideau
Québec (Québec)
G2E 5S2
Téléphone : (418) 872-0770
Télécopieur : (418) 872-3386
Courriel : quebfplq@upa.qc.ca

10 BEAUCE

* *Mario Rodrigue*
2550, 127^e Rue
Saint-Georges-Est (Québec)
G5Y 5L1
Téléphone : (418) 228-5588
Télécopieur : (418) 228-3943
Courriel : bcefplq@upa.qc.ca

11 BAS-SAINT-LAURENT

* *Louis Vigneault*
284, rue Potvin
Rimouski (Québec)
G5L 7P5
Téléphone : (418) 723-2424
Télécopieur : (418) 723-6045
Courriel : bstfplq@upa.qc.ca

12 SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN

* *Claire Simard*
3635, rue Panet
Jonquière (Québec)
G7X 8T7
Téléphone : (418) 542-5666
Télécopieur : (418) 542-3011
Courriel : sagfplq@upa.qc.ca

13 SAINT-HYACINTHE

* *Roch Guay*
3800, boul. Casavant Ouest
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 8E3
Téléphone : (450) 774-9154
(450) 467-1124
Télécopieur : (450) 778-3797
Courriel : sthyfplq@upa.qc.ca

14 SAINT-JEAN – VALLEYFIELD

* *Catherine Turgeon*
6, rue Dumoulin
Saint-Rémi (Québec)
J0L 2L0
Téléphone : (450) 454-5115
Télécopieur : (450) 454-6918
Courriel : stjvfplq@upa.qc.ca

* Secrétaire
* Secretary



Parmi les valeurs chères aux productrices et aux producteurs de lait, la solidarité occupe une place de choix. De tout temps, ils l'ont cultivée tant au plan syndical qu'au plan social. Nos pages thématiques en témoignent cette année.

Solidarité

SOLIDARITY

Solidarity is one of the core values that dairy producers hold dear, and which they have constantly cultivated in their union and social activities. This is evident in our theme pages this year.



Leur solidarité syndicale, les producteurs de lait l'expriment d'abord par leur engagement dans la mise en marché collective. Où qu'ils soient au Québec, ils partagent équitablement les revenus de leurs marchés et leurs coûts de transport.

Les producteurs de lait manifestent aussi leur solidarité en se mobilisant pour la défense de leurs intérêts. Quand l'intérêt commun l'exige, ils savent se serrer les coudes.

De gauche à droite, quelques exemples de la solidarité syndicale des producteurs de lait : décembre et août 2002, à Ottawa et à Saguenay, sur les dossiers du prix du lait et du contrôle des frontières; février 1992, à Ottawa, avant la conclusion des négociations de l'OMC; juillet 1997, à Trois-Rivières, pour protéger les attributs naturels du beurre contre les produits d'imitation et sur la page de droite, août 2000, à Drummondville, pour préserver le canal unique de commercialisation dans le dossier du lait d'exportation.

From left to right, a few examples of union solidarity by dairy producers: December and August 2002, in Ottawa and in Saguenay, on the milk pricing and border control issues; February 1992, Ottawa, before the conclusion of the WTO negotiations; July 1997, Trois-Rivières, to protect the natural attributes of butter against imitation products and, on the right-hand page, August 2000, in Drummondville, to preserve the single marketing channel for export milk.

Solidarité syn

UNION SOLIDARITY

Dairy producers primarily express their union solidarity through their commitment to collective marketing. Wherever they are in Quebec, they equitably share their market revenues and transportation costs.

Dairy producers also show their solidarity by mobilizing to defend their interests. When the common interest requires it, they know how to stand shoulder to shoulder.

dicale





Que ce soit à l'occasion d'une catastrophe naturelle qui affecte un grand nombre d'entre eux ou d'incendies, d'accidents, de maladies qui touchent un voisin, les producteurs de lait expriment leur solidarité par l'entraide mutuelle. La tradition de la corvée demeure bien vivante parmi eux.

Leur solidarité, ils l'offrent aussi aux plus démunis de la société par leurs dons collectifs et individuels.

De gauche à droite, la solidarité des producteurs de lait entre eux et avec la société : novembre 2002, signature avec les partenaires de l'industrie et l'Association québécoise des banques alimentaires et des moissons de l'entente pour la mise en place du programme de dons de lait; avril 2001, à Montréal, remise des profits du disque du lait à OLO, organisme qui vient en aide aux femmes enceintes des milieux défavorisés; corvée de reconstruction, date et lieu inconnus; janvier 1998, grand verglas, la solidarité exemplaire du monde agricole est soulignée par la commission Nicolet.

From left to right, dairy producers' solidarity with each other and with society: November 2002, signing of the agreement to set up the milk donation program with industry partners and the Association québécoise des banques alimentaires et des moissons; April 2001, Montreal, turning over the profits from the milk CD to the OLO foundation, an organization that helps pregnant women in disadvantaged communities; rebuilding bee, date and place unknown; January 1998, the Ice Storm – the agricultural community's exemplary solidarity was recognized by the Nicolet Commission.

Solidarité soc

SOCIAL SOLIDARITY

When a large-scale natural disaster strikes other dairy producers, or a neighbour is affected by fire, accident or illness, dairy producers express their solidarity by helping each other out. The tradition of the community bee is very much alive.

They also show their solidarity to society's less fortunate through their collective and individual donations.



iale

BENVENUE À
ST-THOMAS D'ACHIN



Faits saillants 2002

AUGMENTATION DU PRIX DU LAIT

Le 1^{er} février 2002, le prix cible du lait de transformation a augmenté de 1,01 \$ pour un hectolitre de lait standard. La Commission canadienne du lait (CCL) a également accordé un montant de 0,85 \$/hl pour couvrir la dernière tranche du subside.

Malgré cette hausse, seulement 25 % des producteurs de lait au Canada couvraient leur coût de production en 2002. En réponse aux pressions des producteurs, la CCL s'est engagée en début d'année à assurer un prix du lait qui permettrait à au moins 50 % des producteurs de le faire d'ici février 2006.

Le 13 décembre 2002, la CCL a annoncé une hausse du prix cible du lait de transformation de 2,36 \$/hl pour le 1^{er} février 2003. Le rythme auquel la CCL a entrepris de remplir son engagement n'a pas répondu aux attentes des producteurs.

MANIFESTATIONS À SAGUENAY ET À OTTAWA

Les producteurs de lait du Québec ont manifesté avec des collègues de tout le Canada le 20 août, à Saguenay, en marge du caucus du Parti libéral du Canada, et en novembre et en décembre, devant les bureaux de la CCL et d'Agriculture Canada à Ottawa. Les producteurs dénonçaient l'insuffisance du prix du lait et la mollesse du gouvernement fédéral dans le contrôle des importations.

PAIEMENT FINAL DU SUBSIDE

Le subside laitier a été éliminé le 1^{er} février 2002 et son paiement final pour l'année laitière 2001-2002 a été effectué en avril 2002. Il n'y a plus au Canada aucune subvention spécifique à la production laitière.

MESURES DE DISCIPLINE DE PRODUCTION

Le 1^{er} mai 2002, les nouvelles mesures de discipline de production décidées par l'assemblée générale annuelle de la Fédération des producteurs de lait du Québec d'avril 2002 ont été appliquées. Ces règles ont réduit la tolérance positive en surproduction de 20 jours à 10 jours. Elles ont aussi prévu que toute production hors quota individuelle serait retranchée pour l'année laitière suivante de la production permise par le quota des producteurs concernés.



Ces mesures ont été adoptées parce qu'on prévoyait, si rien n'était fait, une quantité de lait hors quota pour l'année laitière 2001-2002 trois fois supérieure à celle de l'année précédente. Les limites d'exportation dites subventionnées, imposées au Canada par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), auraient été dépassées.

HIGHLIGHTS - 2002

INCREASE IN MILK PRICES

On February 1, 2002, the target price for industrial milk rose by \$1.01/hl of milk of standard composition. The Canadian Dairy Commission (CDC) also granted \$0.85/hl to cover the last portion of the subsidy.

Despite this increase, only 25% of Canadian dairy producers covered their cost of production in 2002. In response to pressure by producers, the CDC made a commitment early in the year to see that at least 50% of producers cover their cost of production by February 2006.

On December 13, 2002, the CDC announced an increase in the target price for industrial milk of \$2.36/hl as of February 1, 2003. The rate at which the CDC undertook to meet its commitment did not meet producers' expectations.

DEMONSTRATIONS IN SAGUENAY AND OTTAWA

Quebec dairy producers demonstrated with colleagues from across Canada on August 20 in Saguenay, on the sidelines of the Liberal Party of Canada caucus, and in November and December, in Ottawa, in front of the offices of the CDC and Agriculture Canada. The producers criticized insufficient milk prices and the federal government's lack of resolve in controlling imports.

FINAL SUBSIDY PAYMENT

The dairy subsidy was entirely phased out on February 1, 2002 and the final payment for the 2001-2002 dairy year was made in April 2002. There is no longer any specific subsidy for dairy production in Canada.

PRODUCTION DISCIPLINE MEASURES

The new production discipline measures adopted at the Fédération des producteurs de lait du Québec's April 2002 Annual General Meeting took effect on May 1, 2002. The new rules reduce the overproduction tolerance from 20 to 10 days. The rules also provide that any individual over-quota production will be subtracted the following dairy year from the production permitted by the quota of the producer concerned.

These measures were adopted because indicators showed that if nothing were done, over-quota milk for the 2001-2002 dairy year would be three times higher than the previous year. The over-quota quantity would have exceeded the subsidized export limits imposed on Canada by the World Trade Organization (WTO).

PRODUCER QUOTA ADJUSTMENTS

In May 2002, quota was reduced by 1% due to a drop in Canadian requirements. This reduction was only applied to the quota of Quebec producers on August 1, 2002. In view

MODIFICATION DU QUOTA DES PRODUCTEURS

En mai 2002, la baisse des besoins canadiens a imposé une diminution du quota de 1 %. Cette réduction n'a été appliquée au quota des producteurs québécois que le 1^{er} août 2002. En raison de l'impact des nouvelles mesures de discipline de production, une quantité additionnelle de 3 % de quota non négociable a été attribuée aux producteurs pour s'assurer que le Québec produise sa part du quota canadien.

Une autre quantité non négociable de 2 % a été allouée pour les mois d'octobre, de novembre et de décembre 2002. Elle s'est additionnée pour ces trois mois aux 3 % déjà accordés en août.

CONVENTION DE TRANSPORT

Les signataires de la Convention de transport du lait ont renouvelé leur entente annuelle au printemps. Elle prévoit un meilleur contrôle des coûts de ce service, offre la possibilité d'utiliser des outils de rationalisation pour optimiser la flotte de transport et permet d'intégrer à la Convention les nouvelles obligations émanant des lois et règlements régissant le transport.

OMC : LE CANADA SORT PERDANT DU DIFFÉREND SUR L'EXPORTATION

S'appuyant sur le fait que la décision de décembre 2001 de l'Organe d'appel de l'OMC ne tranchait pas complètement le différend sur les exportations canadiennes de produits laitiers, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande ont demandé un nouvel examen de la conformité des mécanismes canadiens d'exportation.

Au printemps 2002, le Groupe spécial de l'OMC a donné tort au Canada. La décision a été portée en appel. Le 20 décembre 2002, l'Organe d'appel a jugé non conformes les mesures mises en place par le Canada et a maintenu la décision du Groupe spécial. Le Canada a indiqué qu'il se conformerait à la décision et le babillard de lait d'exportation a cessé ses opérations le 20 décembre 2002.

NOUVEAU PROGRAMME POUR LA RELÈVE

Comme prévu, le 1^{er} août 2002, un nouveau programme d'aide à la relève était intégré au Règlement sur les quotas des producteurs de lait. Avec ce programme, une entreprise peut obtenir un prêt de quota allant jusqu'à 5 kg de m.g./jour à condition qu'un ou des jeunes de l'entreprise remplissent les conditions requises. Les entreprises qui bénéficient de l'ancien programme pourront se requalifier pour le nouveau programme selon certaines modalités. Un maximum de 1 % du quota provincial sera disponible pour ce programme.

PROGRAMME DE DONS DE LAIT ET DE PRODUITS LAITIERS

En 2002, la Fédération, les transformateurs et les transporteurs se sont mis d'accord pour mettre en place un programme de dons de lait et de produits laitiers de l'industrie laitière québécoise. La somme des volumes de lait engagés par les producteurs dans le cadre de ce programme s'élève pour 2003 à un peu plus de 440 000 litres. Comme entendu, les industriels transformeront gratuitement ces volumes au cours de l'année afin de permettre un approvisionnement régulier des banques alimentaires. Ce programme serait une première dans l'industrie agroalimentaire québécoise.

of the impact of the new production discipline measures, a 3% additional non-tradable quota was allocated to producers to ensure that Quebec produced its share of the Canadian quota.

A 2% additional non-tradable quota was allocated for October, November and December 2002. The quota for these three months was added to the 3% already granted in August.

TRANSPORTATION AGREEMENT

The signatories of the Milk Transportation Agreement renewed their annual Agreement in the spring. It provides for better control of the cost of this service, offers the possibility of using streamlining tools to optimize the transportation fleet and allows the new obligations arising from transportation legislation and regulations to be incorporated into the Agreement.

WTO: CANADA LOSES EXPORT DISPUTE

Using the fact that the December 2001 decision of the WTO Appellate Body did not completely settle the dispute on Canadian exports of dairy products, the United States and New Zealand asked for a new Compliance Panel review of Canada's export mechanisms.

In spring 2002, the WTO Panel ruled against Canada. The decision was taken to appeal. On December 20, 2002, the Appellate Body ruled that the measures put in place by Canada were not in compliance and upheld the Panel's decision. Canada indicated

that it would comply with the decision and the milk export bulletin board ceased its operations on December 20, 2002.

NEW PROGRAM FOR YOUNG DAIRY FARMERS

As anticipated, on August 1, 2002, a new young dairy farmers assistance program was incorporated into the By-law respecting quotas for milk producers. Under this program, a farm can obtain a quota loan of up to 5 kg of b.f./day as long as one or more of the farm's young farmers fulfills the required conditions. Farms that benefitted from the old program can requalify for the new program under certain conditions. A maximum of 1% of the provincial quota will be available for this program.

MILK AND DAIRY PRODUCTS DONATION PROGRAM

In 2002, the Federation, processors and transporters agreed to implement a milk and dairy products donation program from the Quebec dairy industry. The total quantity of milk committed by producers under this program amounts to a little over 440,000 litres for 2003. As agreed, the processors will process this milk free of charge during the year to allow for a regular supply of milk to food banks. Such a program is believed to be a first in the Quebec agri-food industry.

Message du président

À plusieurs égards, l'année 2002 a été difficile pour les producteurs de lait. Mais face à l'adversité, nous avons su répondre par la solidarité et la mobilisation.

Deux des trois piliers de la gestion de l'offre, le prix et le contrôle des importations, qui sont de responsabilité gouvernementale, sont menacés. Les appuis verbaux des politiciens sont insuffisants. Nos manifestations de Saguenay, en août, et d'Ottawa, en novembre et en décembre, ont montré notre détermination à voir le gouvernement agir.

En début d'année, nous avons obtenu un déblocage important sur la question du prix du lait. La Commission canadienne du lait (CCL) a enfin reconnu la légitimité de notre revendication d'un prix du lait qui couvre le coût de production d'au moins 50 % d'entre nous. Elle s'est engagée par écrit à atteindre cet objectif d'ici le 1^{er} février 2006.

Votre conseil d'administration a aussi décidé d'accentuer ses efforts au plan provincial pour négocier un prix du lait de classe I, dans le cadre des conventions de mise en marché, qui nous permette de rétablir notre part du prix de détail.

Le rythme auquel la CCL semble vouloir se rapprocher de l'objectif avec son annonce de décembre est loin de combler les besoins des producteurs de lait comme la manifestation de décembre l'a montré. La Fédération maintiendra la pression dans ce dossier, aux plans fédéral et provincial.

À Saguenay, comme à Ottawa, nous dénonçons la mollesse du fédéral dans le dossier des importations de produits qui contournent les tarifs sur les produits laitiers, comme les mélanges d'huile de beurre et de sucre utilisés dans la fabrication de la crème glacée. Ces importations nous ont fait perdre l'équivalent de 3 % de notre quota de mise en marché. À la suite de la manifestation de Saguenay, nous avons obtenu que les ministres responsables mandatement une équipe de hauts fonctionnaires pour qu'ils proposent des solutions.

La décision de l'Organe d'appel de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le 20 décembre, a mis un terme au régime canadien d'exportation individuel. Le Canada conserve la possibilité d'exporter dans les limites de ses engagements à l'OMC. C'est une décision décevante qui nous donne une preuve de plus du penchant de l'OMC pour le plus fort, en l'occurrence les États-Unis, ou pour les purs et durs du néolibéralisme, comme la Nouvelle-Zélande. Elle risque cependant d'avoir des conséquences que l'OMC et les États-Unis ne souhaitaient pas. En effet, elle pourrait



MESSAGE FROM THE CHAIRMAN

In many respects, 2002 was a difficult year for dairy producers. But we were able to respond to adversity with solidarity and by mobilizing our forces.

Two of the three pillars of supply management – price and import control – are government responsibilities that are in jeopardy. The politicians' verbal assurances of support are insufficient. Our demonstrations in Saguenay in August, and in Ottawa in November and December, showed our determination to see the government take action.

At the beginning of the year, we made a major breakthrough on the milk pricing issue. The Canadian Dairy Commission (CDC) finally recognized the legitimacy of our demand for a milk price that covers the cost of production of at least 50% of producers. It made a commitment in writing to achieve this objective by February 1, 2006.

Your Board of Directors also decided to step up efforts at the provincial level to negotiate a Class I milk price under the Marketing Agreements that allows us to regain our share of the retail price.

The rate at which the CDC seems to be approaching the objective, with the price increase announced in December, is a long way from meeting the needs of dairy producers, as the December demonstration showed. The Federation will keep up the pressure on this issue at both the federal and provincial levels.

In Saguenay and in Ottawa, we denounced the federal government's lack of resolve on imports that circumvent the tariffs on dairy products, such as the butteroil-sugar blends used in ice cream manufacturing. These imports have caused us to lose the equivalent of 3% of our market sharing quota. After the Saguenay demonstration, we obtained a commitment from the Ministers concerned to mandate a Working Group of senior bureaucrats to propose solutions.

The decision of the World Trade Organization (WTO) Appellate Body on December 20 put an end to the Canadian individual export system. Canada can still export within the limits of its WTO commitments. This is a disappointing decision that once again proves the WTO's tilt to the strongest party, in this instance the United States, or new-liberal hard-liners like New Zealand. However, it is likely to have consequences that the WTO and the United States did not want. In fact, it could serve as a springboard to contest the right to export beyond the limits of the WTO commitments by any country that has a domestic support policy for a given sector.

In the light of this WTO decision and the tighter management it imposes, our adoption of production discipline measures at the April 2002 General Meeting appears to have been a particularly wise decision.

servir de tremplin à la contestation du droit d'exporter au-delà des limites des engagements à l'OMC de tout pays qui a une politique de soutien interne pour un secteur donné.

À la lumière de cette décision de l'OMC et de la gestion plus serrée qu'elle nous impose, il apparaît encore plus sage d'avoir adopté des mesures de discipline de production à l'assemblée générale d'avril 2002.

La décision de l'OMC nous offre aussi l'opportunité de travailler davantage sur les possibilités de croissance de notre marché intérieur. C'est une vision que partagent les petits transformateurs québécois qui croient au potentiel des fromages fins et artisanaux. La Fédération et les deux paliers de gouvernement travaillent avec eux dans un projet pour le développement de ce marché. Nous rechercherons toutes les occasions rentables de croissance en collaboration avec tous nos partenaires.

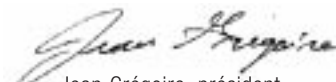
Le plus gros défi qui se présentera à nous au cours de l'année 2003 sera sans aucun doute celui des négociations de l'OMC sur le commerce agricole. Les propositions déposées par les différents pays en 2002 ne vont pas dans le sens de la position canadienne qui prévoit le maintien des tarifs et de l'accès à leurs niveaux actuels. Or nos frontières, déjà trop poreuses, deviendraient de véritables passoires si le Canada concédait quelque ouverture que ce soit.

La gestion de l'offre constitue le meilleur système pour pallier les déficiences du marché et assurer aux producteurs, sans subventions de l'État, stabilité et sécurité de revenu. Elle garantit aux consommateurs un approvisionnement en produits laitiers de qualité parmi les moins chers du monde et permet aux transformateurs de réaliser de bons bénéfices.

Le président américain, Georges W. Bush, a défendu en 2002 la généreuse politique de soutien à l'agriculture de son pays en déclarant : « Notre nation est bénie parce que nous pouvons produire notre propre nourriture et qu'en conséquence nous sommes en sécurité. Une nation qui peut nourrir son peuple est une nation plus sécuritaire. »

Depuis plus d'une décennie, au contraire des États-Unis, le Canada a sabré cruellement dans ses dépenses agricoles. Notre pays n'a pas les moyens des Américains; il ne peut donc se permettre de se passer de la gestion de l'offre. C'est pourquoi il devra prendre des mesures pour la préserver dans le cadre des négociations de l'OMC.

L'année qui vient sera cruciale pour nous et notre système de mise en marché. Nous devons nous serrer les coudes et faire preuve comme jamais d'unité et de solidarité. Je suis convaincu que nous relèverons ces défis.



Jean Grégoire, président

The WTO ruling also provides an opportunity to devote more effort to exploring the growth potential of our domestic market. This is a vision shared by small Quebec processors who believe in the potential of specialty and non-industrial cheeses. The Federation and both levels of government are working with them on a project to develop this market. We will look for every profitable growth opportunity in collaboration with all our partners.

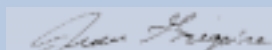
The biggest challenge facing us in 2003 undoubtedly will be the WTO negotiations on agricultural trade. The proposals tabled by the different countries in 2002 go against Canada's position that tariffs and access must be maintained at current levels. Our borders, already too porous, would become sieves if Canada were to make any concessions.

Supply management is the best system to mitigate market deficiencies and assure producers of revenue stability and security without government subsidies. It also guarantees consumers a secure supply of quality dairy products that are among the cheapest in the world and allows processors to make good profits.

In 2002, U.S. President George W. Bush defended his country's generous policy of agricultural support by declaring: "We are a blessed nation because we can grow our own food and, therefore, we are secure. A nation that can feed its people is a more secure nation."

For over a decade, unlike the United States, Canada has cruelly slashed its agricultural expenditures. Our country does not have the same resources as the United States. It therefore cannot afford to do without a supply management system. That is why it will have to take steps to preserve it in the WTO negotiations.

The year ahead will be crucial for dairy producers and for our marketing system. We will have to pull together and show unity and solidarity as never before. I am convinced that we will meet the challenges.



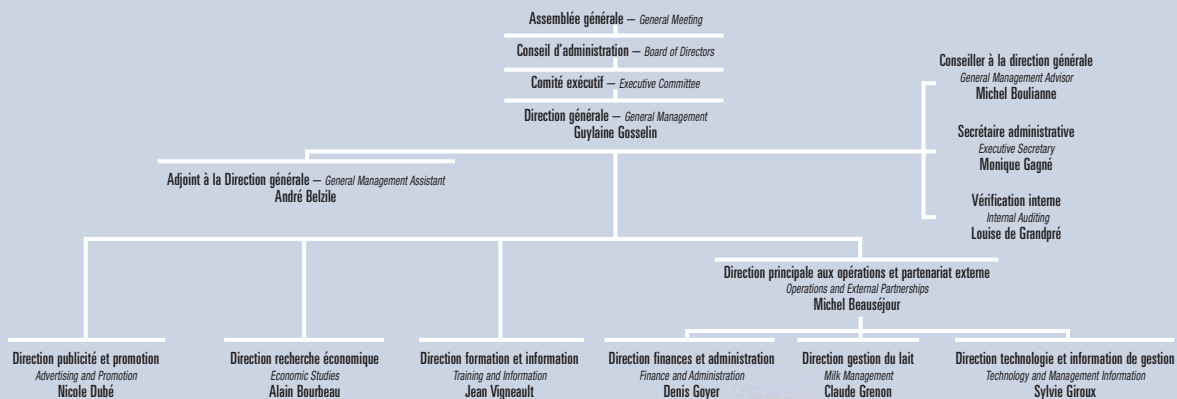
Jean Grégoire, Chairman

Conseil d'administration et structure organisationnelle

BOARD OF DIRECTORS AND ORGANIZATION CHART



- **Jean Grégoire** Président - *Chairman*, Saint-Hyacinthe ■ **Michel Potvin** Membre de l'exécutif - *Executive Member*, Saguenay-Lac-Saint-Jean
■ **Gilbert Rioux** 2^e vice-président - *2nd Vice-Chairman*, Bas-Saint-Laurent ■ **Marcel Groleau** 1^{er} vice-président - *1st Vice-Chairman*, Québec
■ **Gilbert Perreault** Membre de l'exécutif - *Executive Member*, Lanaudière ■ **Lise Beauchamp** Membre - *Member*, Laurentides ■ **Jean-Luc Leclair**
Membre - *Member*, Centre-du-Québec ■ **Marc Richard** Membre - *Member*, Côte-du-Sud ■ **Normand Barriault** Membre - *Member*, Gaspésie
■ **Luc Quintal** Membre - *Member*, Saint-Jean-Valleyfield ■ **André Campeau** Membre - *Member*, Beauce ■ **Bruno Letendre** Membre - *Member*,
Estrie ■ **Gabriel Rancourt** Membre - *Member*, Abitibi-Témiscamingue ■ **Réjean Lavallée** Membre adjoint - *Observer Member*, Saint-Hyacinthe
■ **Pierre Lampron** Membre - *Member*, Mauricie



Guylaine Gosselin, Monique Gagné,
Nicole Dubé, André Belzile, Sylvie Giroux,
Jean Vigneault, Louise de Grandpré,
Denis Goyer, Alain Bourbeau, Michel Boulianne,
Claude Grenon. Michel Beauséjour était
absent au moment de la photo — *absent when
photo was taken.*

Politique laitière nationale



ÉVOLUTION DU MARCHÉ

Le quota du Québec a été réduit de 1 % le 1^{er} mai 2002 en raison d'une baisse des marchés du lait de transformation et du lait de consommation des provinces de l'Entente sur la mise en commun de tout le lait (P5). Mais la réduction n'a été appliquée aux producteurs québécois que le 1^{er} août. En novembre, le quota du Québec a été haussé de 1 % à la suite d'un redressement des besoins canadiens de lait de transformation. L'application de cette hausse au quota des producteurs a été reportée au début de 2003, puisque ces derniers bénéficiaient déjà d'une marge additionnelle de production de 5 %.

La méthode de détermination des besoins canadiens a fait l'objet d'une révision exhaustive. En effet, les fortes variations des besoins canadiens observées en 2002 ont remis en question l'inclusion dans la formule des stocks privés de beurre et de fromage. Le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait n'avait pas finalisé sa révision à la fin de 2002.

La demande au détail pour les produits laitiers a continué de croître. La consommation de fromage et de crème glacée a augmenté de 3 % à 4 %. Celle de yogourt

a affiché un taux de croissance avoisinant les 10 %. Pour sa part, la demande pour le beurre est demeurée stable. Le marché institutionnel des produits laitiers n'a pas connu la même performance compte tenu, entre autres, de la compétition des produits d'imitation et des ingrédients laitiers importés.

PRIX DU LAIT

La Commission canadienne du lait (CCL) a modifié les prix de soutien du beurre et de la poudre de lait écrémé en février 2002 de façon à accorder une hausse de 1,01 \$/hl du prix cible aux producteurs et 0,85 \$/hl pour compenser la dernière tranche de réduction du subside. Les producteurs de lait ne touchent plus aucune subvention pour soutenir leur revenu, qui provient maintenant entièrement du marché.

Les augmentations appliquées aux prix de facturation des usines ont été de 1,86 \$/hl pour les classes 2 à 4. L'indexation du prix cible de la classe 1 a été de 1,43 \$/hl au sein des provinces de P5. Compte tenu de l'élimination du subside, l'impact net sur le prix moyen à la ferme a été d'environ 1,16 \$/hl.

NATIONAL DAIRY POLICY

MARKET TRENDS

Quebec's quota was reduced by 1% on May 1, 2002 due to a decline in the industrial and fluid milk markets in provinces belonging to the Agreement on All-Milk Pooling (P5). The adjustment was only applied to Quebec producers on August 1. In November, the Quebec quota was raised by 1% following an upturn in Canadian industrial milk requirements. The application of this new adjustment to producers' quota was deferred to the beginning of 2003 because they had already benefited from a 5% additional production sleeve.

The method of determining Canadian requirements was the subject of an in-depth review. The wide swings in Canadian requirements observed in 2002 called into question the inclusion of private butter and cheese stocks in the adjustment formula. At the end of 2002, the Canadian Milk Supply Management Committee had not completed its review.

Retail demand for dairy products continued to grow. The consumption of cheese and ice cream rose by 3%-4%. Yogurt posted growth rates of close to 10%. However, the demand for butter remained stable. Dairy products for the institutional market did not post the same performance due, among other factors, to competition from imitation products and imported dairy ingredients.

MILK PRICE

In February 2002, the Canadian Dairy Commission (CDC) modified the support prices for butter and skim milk powder so as to give dairy producers an increase of \$1.01/hl and \$0.85/hl to offset the loss of the last subsidy payment. Dairy producers no longer receive any subsidy to support their revenue, which now comes entirely from the market.

Prices billed to plants for Classes 2 to 4 were increased by \$1.86/hl. The Class 1 target price was indexed by \$1.43/hl in the P5 provinces. Given the elimination of the subsidy, the net impact on the average price at the farm level was about \$1.16/hl.

PLAN NATIONAL DE COMMERCIALISATION DU LAIT

Un litige a opposé les provinces de l'Est à celles de l'Ouest sur la définition de la classe 1. Les provinces de l'Est ont découvert récemment que les provinces de l'Ouest déclaraient en classe 1 des ventes de crème réalisées en classe 5b, ce qui leur permettait d'accaparer indûment des parts de marché du lait de transformation. Un comité spécial a été mis en place afin de résoudre ce litige. Faute d'une entente en 2002, les provinces de l'Est, dont le Québec, ont utilisé la même approche en déclarant en classe 1 des ventes de 932 391 kg de matière grasse réalisées en classe 5b, ce qui a permis de réduire leur production hors quota.

Les discussions concernant les écarts de prix de facturation pour les classes 2 à 4 entre l'Est et l'Ouest se sont poursuivies en 2002. Un comité composé d'industriels et de producteurs des deux régions a été créé pour résoudre cette problématique. On est parvenu à un consensus pour ne pas accroître l'écart de prix et commencer à le réduire à l'occasion de la hausse du prix cible du 1^{er} février 2003. Les prix des classes 2 et 3a augmenteraient dans l'Ouest de respectivement 0,33 \$/hl et 0,31 \$/hl de plus que la hausse du prix cible de 2,36 \$/hl annoncée en décembre. Les travaux de ce comité se poursuivront en 2003.

Deloitte & Touche a complété en 2002 une étude commanditée par la CCL visant à établir le coût de transformation du lait en beurre et en poudre de lait écrémé (PLÉ) afin de réévaluer la marge accordée aux transformateurs dans le cadre des programmes de rachat de la CCL. L'étude établit la marge théorique à 9,45 \$/hl, ce qui représenterait une hausse de 12 % par rapport aux 8,45 \$/hl en vigueur en 2002. Les auteurs recommandent que la hausse soit plus généreuse pour la fabrication de la PLÉ et que la marge du beurre diminue en proportion.

NATIONAL MILK MARKETING PLAN

A dispute pitted the Eastern and Western provinces against each other on the definition of Class 1. The Eastern provinces recently discovered that the Western provinces were declaring cream sales realized in Class 5b under Class 1, thus unduly appropriating industrial milk market shares. A special committee was set up to resolve the dispute. In the absence of an agreement in 2002, the Eastern provinces, including Quebec, took the same approach and reported sales of 932,391 kilos of butterfat realized in Class 5b under Class 1, allowing them to reduce their over-quota.

The discussions concerning billing price variances for Classes 2 to 4 between the East and West continued in 2002. A committee of processors and producers from both regions was set up to resolve this problem. A consensus was reached not to increase the price gap and to begin to reduce it through the target price adjustment on February 1, 2003. In this way, Class 2 and 3a prices would increase in the West by \$0.33/hl and \$0.31/hl respectively, over and above the \$2.36/hl target price increase announced in December. The committee's work will continue in 2003.

In 2002, Deloitte & Touche completed a study commissioned by the CDC to establish the cost of processing milk into butter and skim milk powder (SMP), with a view to reevaluating the processor margin under the CDC's buy-back programs. The study established the assumed margin at \$9.45/hl, which would represent a 12% increase over the \$8.45/hl in effect in 2002. The authors recommend a more generous increase for SMP and a proportional reduction in the margin for butter processing.

ENTENTE SUR LA MISE EN COMMUN DE TOUT LE LAIT

Les provinces de P5 ont entamé des discussions afin d'établir une méthode d'indexation du prix cible de la classe 1 dé耦lée de la méthode de révision du prix cible de la CCL. En effet, depuis 1998, le prix cible de la classe 1 est indexé selon la révision du prix cible de la CCL. Les hausses qui en ont résulté sont insatisfaisantes pour les producteurs, considérant la capacité de payer du marché du lait de consommation. On n'a toutefois pu s'entendre que sur une hausse de 3 \$/hl, ce qui n'est que 0,64 \$/hl de plus que l'augmentation de 2,36 \$/hl du prix cible de la CCL.

Toujours sur cette question, on a aussi envisagé de modifier l'Entente sur la mise en commun de tout le lait afin de permettre aux provinces de ne mettre en commun que l'équivalent du prix cible de la classe 1. Cela permettrait de régulariser la situation des provinces – Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse – qui facturent à leurs usines un montant supérieur au prix cible de l'Entente et conservent les revenus supplémentaires.



Finalement, en décembre, le Manitoba a signifié aux membres de l'Entente son intention de s'en retirer complètement. Le Manitoba a invoqué le coût trop élevé de sa participation au pool de l'Est pour justifier sa décision. Cette province était membre des deux ententes, celles de l'Est et celle de l'Ouest. Elle demeurera membre de celle de l'Ouest.

AGREEMENT ON ALL-MILK POOLING

The P5 provinces began discussions to establish a method for indexing the Class 1 target price separate from the CDC's method of adjusting target prices. Since 1998, the Class 1 target price has been indexed according to the CDC target price adjustments. The resulting increases have been unsatisfactory for producers, given the fluid milk market's ability to pay. However, they were only able to agree on an increase of \$3/hl, which represents just \$0.64/hl in addition to the CDC's target price of \$2.36/hl.

Still on this issue, the P5 provinces also considered amending the Agreement on All-Milk Pooling to allow the provinces to pool only the equivalent of the Class 1 target price. This would regularize the situation in New Brunswick and Nova Scotia, where they bill their processing plants for an amount greater than the Agreement's target price and keep the additional revenue.

Finally, in December, Manitoba notified the members of the Agreement of its intention to withdraw entirely from this Pool. It invoked the high cost of participation in the Eastern Pool to justify its decision. Manitoba was a member of both the Eastern and the Western Agreements. It will remain a member of the Western Agreement.

**PRODUCTION TOTALE ET NOMBRE DE PRODUCTEURS
DES PROVINCES CANADIENNES – 2001-2002***

*Total production and number of producers in Canadian provinces – 2001-2002**

	Production totale ⁽¹⁾ (kg de m.g.) <i>Total production⁽¹⁾ (kg of b.f.)</i>	%	Nombre de producteurs <i>Number of producers</i>	%
Terre-Neuve <i>Newfoundland</i>	1 231 090	0,44	41	0,23
Île-du-Prince-Édouard <i>Prince Edward Island</i>	3 671 665	1,30	295	1,66
Nouvelle-Écosse <i>Nova Scotia</i>	6 422 932	2,28	345	1,95
Nouveau-Brunswick <i>New Brunswick</i>	4 886 542	1,73	302	1,70
Québec <i>Quebec</i>	108 561 165	38,53	8 402	47,36
Ontario <i>Ontario</i>	94 074 107	33,39	5 939	33,48
TOTAL P5 ⁽²⁾	217 616 411	77,23	15 283	86,15
Manitoba <i>Manitoba</i>	10 788 747	3,83	590	3,33
Saskatchewan <i>Saskatchewan</i>	7 682 994	2,73	319	1,80
Alberta <i>Alberta</i>	22 137 069	7,85	820	4,62
Colombie-Britannique <i>British Columbia</i>	22 324 509	7,92	687	3,87
TOTAL P4 ⁽³⁾	62 933 319	22,33	2 416	13,62
TOTAL	281 780 820	100,00	17 740	100,00

* Source : Commission canadienne du lait, année laitière 2001-2002

* Source: Canadian Dairy Commission, 2001-2002 dairy year

⁽¹⁾ Production totale de matière grasse pour les marchés du lait de consommation et du lait de transformation, excluant le lait livré par les mécanismes d'exportation individuels et incluant le hors quota provincial.

⁽¹⁾ Total butterfat production for the fluid milk and industrial milk market, excluding milk delivered by individual export mechanisms and including provincial over-quota.

⁽²⁾ L'Entente sur la mise en commun de tout le lait

⁽²⁾ Agreement on All-Milk Pooling

⁽³⁾ L'Entente de mise en commun du lait de l'Ouest

⁽³⁾ Western Milk Pooling Agreement

Mise en marché du lait



Au cours de l'année 2002, divers changements ont été apportés aux Conventions de mise en marché du lait. Le plus important est la révocation de l'accréditation de Groupe Lactel inc., le 7 juin 2002, par la décision 7560 de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec. Les entreprises représentées par Lactel ont accepté de l'être dorénavant par la coopérative Agropur. Dans cette même décision, la Régie a homologué les modifications apportées par les signataires des conventions au cours de l'année 2001.

En avril 2002, la Fédération et le Conseil de l'industrie laitière du Québec ont dénoncé certains articles des conventions. Les articles contestés touchaient l'approvisionnement aux usines, le programme de contrôle de la qualité, le programme de dons de lait et le programme d'innovation. Le comité des signataires s'est rencontré à plusieurs reprises et a conclu une entente sur ces sujets. Les modifications générées par ces décisions devaient être homologuées par la Régie au début de l'année 2003.

MILK MARKETING

Various changes were made to the Marketing Agreements in 2002. The most important concerned the revocation of Groupe Lactel inc.'s accreditation by the Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (Decision 7560), on June 7, 2002. The processors represented by Lactel agreed to be represented in future by the Agropur cooperative. In the same decision, the Régie approved amendments made by the signatories to the Agreements in 2001.

In April 2002, the Federation and the Quebec Dairy Council Inc. asked to have certain articles of the Agreements reopened. The points concerned plant supplies, the quality control program, the milk donation program and the innovation program. The Committee of Signatories held several meetings and reached an agreement on these issues. The changes stemming from those decisions should be approved by the Régie in early 2003.

The World Trade Organization December 20, 2002 ruling on export milk compelled the Joint Committee, established in the Agreements and responsible for managing the individual export mechanism, to discontinue the operations of the bulletin board.

Another important development in the past year was the impact of decisions adopted at the April 2002 General Meeting to reinforce production discipline. These measures led to a significant drop in milk deliveries in May, June and July. Export commitments made by producers, along with a decrease in deliveries in the first months of the 2002-2003 dairy year, meant that milk supply was very tight in the fall.

It was a complete reversal of the situation prevailing in early 2002. At that time, processor demand for export milk was very weak, prices extremely low, and milk deliveries very high.

La décision sur le lait d'exportation rendue le 20 décembre 2002 par l'Organisation mondiale du commerce a obligé l'arrêt des activités du babillard par le comité mixte prévu aux conventions et responsable de la gestion du mécanisme d'exportation individuel.

Enfin, l'autre fait notable est bien entendu l'impact sur les livraisons de lait des décisions prises par l'assemblée générale d'avril 2002 pour renforcer les mesures de discipline de production. Cela a induit une baisse importante des livraisons de lait au cours des mois de mai, juin et juillet. Les engagements pris à l'exportation par les producteurs, jumelés à des livraisons moins importantes pour les premiers mois de l'année laitière 2002-2003, ont rendu les conditions d'approvisionnement des usines très serrées à l'automne.

Il s'agissait d'un renversement complet de situation par rapport aux premiers mois de l'année 2002. La demande des transformateurs pour du lait d'exportation était alors très faible, les prix offerts étaient extrêmement bas et les livraisons de lait, très élevées.

RÉPARTITION DES VENTES DE LAIT PAR CLASSE AU QUÉBEC – 2002

Quebec milk sales by class – 2002

Classe Class	% volume % volume	% solides totaux % total solids	% recettes % receipts
1a Laits 3,25 %, 2 %, 1 % et écrémé 3.25%, 2%, 1% and skim milk	23,57	20,52	23,17
1b Crèmes Cream	1,29	2,56	3,17
1c Laits aromatisés Flavoured milk	0,53	0,44	0,48
2 Crèmes glacées et yogourts Ice cream and yogurt	4,20	3,75	4,11
3a1 Fromages fins, en grains, frais et cottage Specialty, curd, fresh and cottage cheese	10,55	10,44	11,26
3a2 Fromages mozzarella, brick, colby et farmer Mozzarella, brick, colby and farmer cheese	20,02	18,37	19,35
3b1 Fromage cheddar – régional Cheddar cheese – regional	4,42	4,44	4,73
3b2 Fromage cheddar – gros volume Cheddar cheese – large volume	13,25	14,13	15,20
4a Beurres et poudres Butter and powder	1,61	7,10	9,32
4b Laits condensés Condensed milk	1,31	1,27	1,34
4d Variation d'inventaire, pertes extraordinaires et retour de lait de classe 1a jeté Inventory variation, unusual losses and rejected Class 1a milk returned	0,39	0,35	0,36
4m Produits laitiers en surplus Surplus dairy products	2,09	1,53	0,45
5a Ingrédients de fromage pour la transformation secondaire Cheese ingredients – for further processing	3,38	3,29	2,19
5b Autres produits pour la transformation secondaire Other products – for further processing	1,56	1,63	1,13
5c Confiserie Confectionery products	1,93	1,59	0,87
5d Exportation Exports	9,90	8,59	2,87
Total	100,00	100,00	100,00

Transport du lait

Ce n'est qu'en mai 2002 que fut signée le renouvellement de la Convention de transport du lait arrivée à échéance en novembre 2001. Les signataires, soit la Fédération des producteurs de lait du Québec, le Syndicat des producteurs de lait de Québec, Agropur coopérative agroalimentaire, l'Association des coopératives laitières du Québec inc. et l'Association des transporteurs de lait du Québec ont eu besoin de 10 séances de négociation pour s'entendre.

Cette entente apporte des modifications majeures à la formule de tarification. Plusieurs des composantes de la formule ont été modifiées, notamment les distances parcourues lors du ramassage, le remplissage des circuits, le temps de travail, certains frais fixes, le droit de tarifier un équipement de ramassage particulier, l'ajustement selon le nombre de producteurs transportés, etc.

Malgré les efforts mis pour rattraper le retard pris à cause de la signature tardive de la Convention, les 110 contrats de transport n'ont pas tous été mis à jour dans les délais normaux. L'effort se poursuit en 2003 pour compléter le travail et optimiser les circuits théoriques de ramassage.



POOL DE TRANSPORT P5

La quatrième année de la mise en commun des frais de transport au sein de l'Entente sur la mise en commun de tout le lait (P5) a fait en sorte que le Québec a dû verser près de 2,8 millions de dollars comme contribution à cette mise en commun.

Le comité technique sur le transport du lait de P5 a terminé ses travaux concernant l'élaboration d'un modèle de coûts de transport harmonisés. Il a déposé son rapport auprès de l'Organisme de

supervision de l'Entente et a recommandé l'adoption du modèle proposé. Cette recommandation fut acceptée, mais la décision concernant une date de mise en œuvre intégrale a été reportée. Les provinces se sont engagées à appliquer certaines facettes du modèle avant la mise en œuvre intégrale. Au Québec, nous utilisons ces objectifs d'efficacité pour négocier le renouvellement de la Convention de transport du lait.

MILK TRANSPORTATION

The renewal of the Milk Transportation Agreement, which expired in November 2001, was finally signed in May 2002. The signatories, the Fédération des producteurs de lait du Québec, the Syndicat des producteurs de lait de Québec, Agropur coopérative agroalimentaire, the Association des coopératives laitières du Québec inc., and the Association des transporteurs de lait du Québec, needed 10 negotiating sessions to reach an agreement.

The agreement reached makes major changes to the rating formula. Several components of the formula have been changed, in particular, the distances travelled for pickup, filling of routes, work time, certain fixed costs, the right to charge for special pickup equipment, adjustment according to the number of producers from whom milk is picked up, and so forth.

Despite efforts to make up for the delay caused by the Agreement's late signing, the 110 transportation contracts were not all updated within the normal timeframe. Efforts will continue in 2003 to complete the work and optimize the theoretical pickup routes.

P5 TRANSPORTATION POOL

The fourth year of pooling transportation expenses in the Agreement on All-Milk Pooling (P5) resulted in Quebec's having to contribute nearly \$2.8 million to the pool.

The P5 Technical Group on Milk Transportation (TGMT) completed its work on developing a harmonized transportation cost model. The TGMT presented its report to the P5 Supervisory Body with a recommendation to adopt the proposed model. The recommendation was accepted, but a decision on a date to achieve full implementation was deferred. The provinces undertook to implement aspects of the model before the date of full implementation. In Quebec, we use these efficiency objectives to negotiate renewal of the Milk Transportation Agreement.

FUEL

Despite a slight drop in fuel prices in 2002 compared to 2001, there were still wide price swings. The rates paid transporters fluctuated because the Milk Transportation Agreement contains an automatic indexing clause for price variations.

RATIONALIZATION

In 2002, we ensured that the transactions entered into among transporters – a dozen total or partial sales of pickup routes – were carried out efficiently and contributed to reducing the number of routes and vehicles.

STATISTIQUES SUR LES CONTRATS DE TRANSPORT DU LAIT

Statistics on milk transportation contracts

Type d'équipement Vehicle type	Nombre Number	Circuit Route	2002		Nombre Number	Circuit Route	2001	
			Volume indicatif Reference volume	Kilométrage annuel Annual kilometres			Volume indicatif Reference volume	Kilométrage annuel Annual kilometres
Camion-citerne 10 roues Tank-truck, 10 wheels	61	209	474 960 725	4 887 460	65	223	502 430 233	4 896 986
Camion-citerne 12 roues Tank-truck, 12 wheels	11	27	78 132 060	976 375	13	30	86 378 612	1 057 004
Citerne 2 essieux Tank, 2 axes	38	76	309 906 578	2 485 212	40	80	313 672 259	2 339 066
Citerne 3 essieux Tank, 3 axes	193	391	2 036 311 782	20 541 890	191	384	1 976 893 799	18 873 073
Total	303	703	2 899 311 145	28 890 937	309	717	2 879 374 903	27 166 129

CARBURANT DIESEL

Malgré une légère baisse du prix du carburant diesel en 2002 par rapport à 2001, celui-ci a quand même connu d'importantes variations. Les tarifs payés aux transporteurs ont fluctué puisque la Convention de transport du lait comporte une clause d'indexation automatique au prix du carburant.

MILK TRANSPORTATION AGREEMENT

We continued to review the milk transportation contracts on the basis of the volume actually transported. Most contracts updated in 2002 involved volumes transported greater than what was forecast in 2001. The total cost of milk pickup for Quebec was \$60 million. This is a drop from last year, mainly due to a decline of 100 million litres in the amount of milk transported.

Negotiations on the rating formula applicable in November 2002 are not completed. One of the points of disagreement is the value of equipment. Discussions are continuing in 2003.

COÛT DE L'ACTIVITÉ TRANSPORT – PRIX MOYEN PAR HECTOLITRE

Transportation cost – Average cost per hectolitre

	Pool P5 ⁽¹⁾ P5 Pool ⁽¹⁾	Coût Québec ⁽²⁾ Quebec cost ⁽²⁾
1997	—	2,009
1998	2,039*	1,997
1999	2,023	1,952
2000	2,118	2,065
2001	2,247	2,143
2002	2,249	2,146

* Cinq mois

* Five months

(1) Pool P5 : coût moyen des frais du pool P5 de transport

(1) P5 Pool: average cost of the P5 Transportation Pool

(2) Coût Québec : inclut les frais de transport réclamés aux producteurs par le pool ainsi que les autres coûts (interusines, transport spécial, transbordement) assumés par le Fonds d'indemnisation jusqu'au 31 juillet 2001.

(2) Quebec cost: includes transportation expenses charged by the pool to producers as well as other costs (inter-plant, special transportation, transshipment) covered by the Compensation Fund up to July 31, 2001.

RATIONALISATION

En 2002, nous nous sommes assurés que les transactions intervenues entre transporteurs – une douzaine de ventes totales ou partielles de routes de ramassage – se sont effectuées de façon efficace et ont contribué à réduire le nombre de circuits et d'équipements.

CONVENTION DE TRANSPORT DU LAIT

Nous avons continué de réviser les contrats de transport de lait sur la base du volume réellement transporté. Dans la majorité des mises à jour de contrats en 2002, les

volumes transportés étaient supérieurs à ceux prévus en 2001. Les coûts totaux de la collecte du lait pour le Québec ont été de 60 millions de dollars. Ceux-ci sont moins élevés que l'an passé et c'est surtout dû à la diminution de 100 millions de litres de lait transportés.

Les négociations sur la formule de tarification applicable en novembre 2002 ne sont pas terminées. L'un des points de désaccord est la détermination de la valeur des équipements. Les discussions se poursuivent en 2003.

IMAGE DE LA TRANSFORMATION DU LAIT AU QUÉBEC ⁽¹⁾

Milk processing profile ⁽¹⁾

	1997		1998		1999		2000		2001		2002	
	Nombre	% du lait	Nombre	% du lait	Nombre	% du lait	Nombre	% du lait	Nombre	% du lait	Nombre	% du lait
	Number	% of milk	Number	% of milk	Number	% of milk	Number	% of milk	Number	% of milk	Number	% of milk
Grandes entreprises laitières ⁽²⁾ <i>Large dairy enterprises ⁽²⁾</i>	4	84,7	4	84,0	4	82,7	3	80,6	3	80,4	3	79,4
Moyennes entreprises laitières ⁽³⁾ <i>Medium dairy enterprises ⁽³⁾</i>	38	15,0	41	15,7	38	17,0	39	19,0	39	19,2	41	20,2
Petites entreprises laitières ⁽⁴⁾ <i>Small dairy enterprises ⁽⁴⁾</i>	28	0,3	29	0,3	29	0,3	35	0,4	37	0,4	34	0,4

TRANSFORMATION PAR RÉGION

Processing by region

	1997		1998		1999		2000		2001		2002	
	Nbre usines	% du lait	Nbre usines	% du lait	Nbre usines	% du lait	Nbre usines	% du lait	Nbre usines	% du lait	Nbre usines	% du lait
	Number of plants	% of milk	Number of plants	% of milk	Number of plants	% of milk	Number of plants	% of milk	Number of plants	% of milk	Number of plants	% of milk
Régions centrales <i>Central regions</i>	77	91,2	80	90,7	77	91,1	83	90,2	85	89,7	83	91,6
Régions périphériques ⁽⁵⁾ <i>Outlying regions ⁽⁵⁾</i>	20	8,8	22	9,3	20	8,9	19	9,8	16	10,3	16	8,4
Québec <i>Quebec</i>	97	100,0	102	100,0	97	100,0	102	100,0	101	100,0	99	100,0

⁽¹⁾ Entreprises laitières qui ont été actives durant l'année.

⁽¹⁾ *Enterprises in operation during the year.*

⁽²⁾ Entreprises dont les achats journaliers de lait dépassent les 900 000 litres.

⁽²⁾ *Enterprises with daily milk purchases exceeding 900,000 litres.*

⁽³⁾ Entreprises laitières achetant plus de 1 000 000 de litres de lait par année et moins de 500 000 litres par jour.

⁽³⁾ *Dairy enterprises purchasing more than 1,000,000 litres annually and less than 500,000 litres per day.*

⁽⁴⁾ Entreprises laitières achetant moins de 1 000 000 de litres de lait par année. Parmi ces entreprises, neuf sont des producteurs-transformateurs qui ont transformé deux millions de litres en 2002. Un producteur-transformateur se définit comme suit : producteur détenant un permis d'exploitation de fabrique laitière et utilisant à cette fin le lait de son troupeau.

⁽⁴⁾ *Dairy enterprises purchasing less than 1,000,000 litres annually. Among these enterprises, nine are producer-processors who processed two million litres in 2002. A producer-processor is defined as follows: producer with a permit to operate a dairy plant who uses the milk from his own herd for this purpose.*

⁽⁵⁾ Les territoires des régions périphériques sont ceux des syndicats de producteurs de lait de l'Abitibi-Témiscamingue, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent tels que définis dans les Conventions de mise en marché du lait.

⁽⁵⁾ *The outlying regions include Abitibi-Témiscamingue, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Gaspésie and Bas-Saint-Laurent, as defined in the Milk Marketing Agreements.*

Contingentement

Le Règlement sur les quotas des producteurs de lait a encore cette année fait l'objet de quelques modifications publiées dans la *Gazette officielle du Québec*.

L'assemblée générale annuelle d'avril 2002 a adopté des mesures de discipline de production qui ont nécessité des changements au règlement. Depuis le 1^{er} mai, la quantité de matière grasse payée hors quota sur la paie d'un producteur est retirée de son quota pour l'année laitière suivante et remise au début de l'autre année laitière. Cette mesure de responsabilisation pour la production hors quota individuelle était inscrite au règlement, aux articles 11.01 et 11.02. C'est également le 1^{er} mai que la tolérance en surproduction a été ramenée de 20 jours à 10 jours, conformément aux décisions de l'assemblée.

Le 31 juillet, la section XIV du règlement a été amendée pour introduire un nouveau programme d'aide à la relève en production laitière qui remplace celui qui était en vigueur depuis 1986. Le nouveau programme a pour objectif de favoriser davantage l'accès à la production laitière en étant plus généreux. Il prévoit un prêt pouvant aller jusqu'à 5 kg de m.g./jour de quota pour une unité de production.

PRODUCTEURS – QUOTA PAR RÉGION – 2002

Producers – quota by region – 2002

Région <i>Region</i>	Nombre de producteurs <i>Number of producers</i>		Quota (kg de m.g./jour) <i>Quota (kg of b.f./day)</i>		Relève* <i>Young farmers*</i>	
					Avant le 1 ^{er} août 2002 <i>Before August 1, 2002</i>	Après le 1 ^{er} août 2002 <i>After August 1, 2002</i>
					Nombre de producteurs <i>Number of producers</i>	Quota (kg de m.g./jour) <i>Quota (kg of b.f./day)</i>
01 – Estrie	674	27 812,43	339	339,80	6	26,00
02 – Côte-du-Sud	486	15 295,01	291	281,70	3	15,00
03 – Gaspésie	31	600,94	19	17,90	0	0
04 – Lanaudière	345	10 164,11	180	182,80	5	21,00
05 – Mauricie	421	13 725,40	215	216,80	6	26,00
06 – Laurentides	399	13 137,09	200	199,40	0	0
07 – Centre-du-Québec	1 020	41 688,06	530	540,20	10	22,00
08 – Abitibi-Témiscamingue	185	5 562,65	89	88,60	2	6,00
09 – Québec	1 271	43 081,26	716	706,30	16	44,00
10 – Beauce	730	24 322,55	410	406,50	9	25,00
11 – Bas-Saint-Laurent	675	19 070,51	382	383,00	10	46,00
12 – Saguenay – Lac-Saint-Jean	438	15 151,30	242	251,60	12	56,00
13 – Saint-Hyacinthe	913	36 272,16	462	460,60	13	21,00
14 – Saint-Jean – Valleyfield	621	21 621,47	305	302,20	3	15,00
Total	8 209	287 504,94	4 380	4 377,40	95	323,00

* Au 31 juillet 2002, le programme d'aide à la relève en production laitière en place depuis 1986 a été remplacé par un nouveau programme.

* On July 31, 2002, a new program replaced the young farmers assistance program that had been in place since 1986.

Q U O T A

In 2002, a number of amendments were made to the By-law respecting quotas for milk producers and published in the *Gazette officielle du Québec*.

The April 2002 Annual General Meeting adopted production discipline measures that required changes to the By-law. Since May 1, quantities of butterfat paid for at the over-quota price on a producer's milk cheque are being subtracted from that producer's quota for the next dairy year and will be returned to him at the start of the following year. This accountability rule for individual over-quota production was stipulated in sections 11.01 and 11.02. Also, on May 1, the overproduction tolerance was reduced from 20 to 10 days, in accordance with the decisions made at the Annual General Meeting.

On July 31, Division XIV of the By-law was amended to introduce a new young dairy farmers' assistance program to replace the one in effect since 1986. The purpose of the new program is to facilitate access to dairy production by being more generous. Under the new program, a production unit can borrow up to 5 kg of b.f. of quota per day.

C'est le 4 septembre que la modification permettant à la Fédération d'ajuster le droit de produire des producteurs était publiée dans la *Gazette officielle du Québec*. Cet ajout a permis à la Fédération d'augmenter de 3 % le droit de produire des producteurs, dès le 1^{er} août, et de 2 % de plus pour les mois d'octobre, de novembre et de décembre. Ces quantités à produire, non négociables, ont été ajoutées pour s'assurer que la province remplisse sa part du quota national, tenant compte des nouvelles mesures de discipline de production.

Le nombre de fermes laitières est passé de 8811 en 2001 à 8209 en 2002, soit une diminution de 6,83 % des unités de production au Québec.

Cette année, 22 producteurs se sont qualifiés pour le programme d'aide à la relève en vigueur avant le 1^{er} août et 95 au nouveau programme. La Fédération a prêté au total 345 kg de m.g./jour de quota à ces producteurs.

À la suite des modifications apportées en 2001 aux règles du Système centralisé de vente des quotas (SCVQ), aucune vente n'a été annulée en 2002.

Finalement, notons que le quota de tous les producteurs a été réduit de 1 % au mois d'août.



NOMBRE DE PRODUCTEURS ET PRODUCTION TOTALE ANNUELLE *Number of producers and total annual production*

Année Year	Nombre de producteurs Number of producers	Litres Litres
2002	8 209	2 824 392 705
2001	8 811	2 925 965 264
2000	9 193	2 879 594 829
1995	11 394	2 768 340 717
1990	14 078	2 854 838 790
1985	17 571	2 867 855 136
1980	21 755	2 806 949 234

The amendment authorizing the Federation to adjust the production right of producers was published in the *Gazette officielle du Québec* on September 4. This provision allowed the Federation to increase producers' production entitlement by 3% as of August 1, and to grant an additional 2% for October, November and December. These quantities, which are non-tradable, were added to ensure that the province filled its share of the national quota, considering new production discipline measures.

The number of dairy farms declined from 8,811 in 2001 to 8,209 in 2002, a drop of 6.83%.

This year, 22 producers qualified for the young farmer assistance program in effect before August 1, and 95 qualified for the new program. The Federation lent a total of 345 kg of butterfat/day to these producers.

Following amendments in 2001 to the rules governing the Centralized Quota Sale System (CQSS), no sale was cancelled in 2002.

Finally, we should note that the quota of all producers was reduced by 1% in August.

SYSTÈME CENTRALISÉ DE VENTE DES QUOTAS – 2002

Centralized Quota Sale System – 2002

Mois Month	Prix du quota (\$/kg de m.g./jour) Quota price (\$/kg of b.f./day)	Offres d'achat (kg de m.g./jour) Bids to buy kg of b.f./day	Offres de vente (kg de m.g./jour) Offers to sell kg of b.f./day	Ratio Achat/vente Buy/sell ratio
Janvier - January	24 999,00	1 149,80	2 109,60	0,55
Février - February	25 000,00	1 687,70	1 919,10	0,88
Mars - March	26 581,59	3 388,00	1 191,10	2,84
Avril - April	28 502,83	4 020,40	1 859,60	2,16
Mai - May	29 889,00	3 183,40	3 517,20	0,91
Juin - June	28 900,00	2 015,40	3 041,20	0,66
Juillet - July	29 101,00	2 843,20	1 810,40	1,57
Août - August	30 026,00	2 192,30	1 229,40	1,78
Septembre - September	30 000,00	1 177,70	1 345,90	0,88
Octobre - October	28 500,00	905,60	1 796,50	0,50
Novembre - November	27 500,00	1 350,50	1 679,20	0,80
Décembre - December	28 501,00	2 241,30	945,80	2,37
Moyenne pondérée Weighted average	28 338,37	2 179,61	1 870,42	1,17

TRANSACTIONS DE QUOTA* – 2002

Quota transactions* – 2002

	kg de m.g./jour kg of b.f./day	%
Quota acquis par de nouveaux producteurs par achat de ferme Quota acquired by new producers through farm purchase	784,42	3,60
Quota acquis pour expansion Quota acquired for expansion purposes	1 081,32	4,97
Formation de sociétés ou compagnies Creation of partnerships or companies	5 673,81	26,05
Quota transigé par le SCVQ Quota processed through quota exchange (CQSS)	14 240,80	65,38
Total	21 780,35	100,00

* Quota transigé en % de la quantité de quota détenu au 31 décembre 2002 : 7,58 %

* Quota marketed in % of the quantity of quota held on December 31, 2002: 7.58%

Contrôle de la qualité



La section contrôle de la qualité de la Direction gestion du lait veille à l'application des normes prévues par les Conventions de mise en marché du lait et à l'amélioration de la qualité du lait livré par les producteurs laitiers. La qualité du lait mis en marché par les producteurs laitiers québécois en 2002 est conforme aux normes prévues par les Conventions de mise en marché du lait. Sur le plan du dénombrement des bactéries totales (b.t.), le pourcentage de lait mis en marché au cours de l'année et respectant la norme s'élevait à 97,51 %, un niveau semblable à celui de l'année précédente. Le pourcentage de lait se retrouvant dans la strate inférieure ou égale à 25 000 b.t./ml est passé de 86,75 % en 2001 à 87,89 % en 2002, soit une amélioration de 1,31 %. La moyenne pondérée de bactéries totales dans le lait s'est améliorée de 3,52 %, passant de 15 997 b.t./ml en 2001 à 15 434 b.t./ml en 2002. Quant au comptage des cellules somatiques (c.s.), le pourcentage du volume de lait conforme à la norme est passé de 90,96 % en 2001 à 92,50 % en 2002. La moyenne pondérée annuelle de cellules somatiques a diminué de 4 %, passant de 287 852 c.s./ml en 2001 à 274 971 c.s./ml en 2002. Par ailleurs, le nombre de chargements de lait détruits en 2002 dans le cadre du programme de dépistage des antibiotiques a augmenté d'environ 11 % par rapport à 2001.

RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée générale annuelle de la Fédération a adopté une résolution visant le renforcement des règles de qualité des Conventions de mise en marché du lait quant à la qualité. Les nouvelles règles feront passer la norme en bactéries totales de 100 000 b.t./ml à 50 000 b.t./ml et instaureront un taux de pénalité progressif en cellules somatiques, soit 1 \$/hl pour la première infraction, 2 \$/hl pour la deuxième, 3 \$/hl pour la troisième et 4 \$/hl pour la quatrième dans une période de 12 mois. La résolution prévoit aussi la suspension des collectes pour un producteur qui connaîtrait quatre pénalités pour les bactéries totales ou les cellules somatiques en 12 mois. Les délégués ont demandé qu'on s'assure, conjointement avec les coopératives, d'un encadrement adéquat des producteurs qui ont un problème. Ce soutien devra être financé par l'ensemble des coopératives et la Fédération. La résolution demande finalement de négocier une prime à la qualité, de favoriser la mise en place d'un programme de type HACCP harmonisé avec les coopératives, de fournir aux producteurs désirant implanter ce programme les outils nécessaires et d'obtenir un financement des gouvernements pour le développer.

QUALITY CONTROL

The Quality Control section of the Milk Management Department is responsible for the application of standards under the Milk Marketing Agreements and for the improvement of the quality of milk delivered by dairy producers. The quality of milk marketed by Quebec dairy producers in 2002 complied with the standards set out in the Milk Marketing Agreements. With regard to total bacteria (t.b.) counts, 97.51% of milk marketed during the year complied with the standard, a level similar to last year. The percentage of milk in the stratum equal to or less than 25,000 t.b./ml rose from 86.75% in 2001 to 87.89% in 2002, an improvement of 1.31%. In addition, the weighted average total bacteria in milk declined from 15,997 t.b./ml in 2001 to 15,434 t.b./ml in 2002. As for somatic cell (s.c.) counts, the percentage of milk volume in compliance with the standard increased from 90.96% in 2001 to 92.50% in 2002. The weighted annual average somatic cell count declined from 287,852 s.c./ml in 2001 to 274,971 s.c./ml in 2002, a drop of 4%. Furthermore, the number of milk loads destroyed in 2002 under the antibiotic detection program increased by about 11%, compared to 2001.

RESOLUTION OF THE ANNUAL GENERAL MEETING

The Federation's Annual General Meeting adopted a resolution to strengthen the quality rules of the Milk Marketing Agreements. The new rules will reduce the total bacteria standard from 100,000 t.b./ml to 50,000 t.b./ml and institute a progressive penalty rate for somatic cells, namely \$1/hl for the first offence, \$2/hl for the second, \$3/hl for the third and \$4/hl for the fourth within a twelve-month period. The resolution also provides for suspension of pickup for a producer who is assessed four penalties for total bacteria or somatic cells within a twelve-month period. The delegates asked that the Federation, jointly with the cooperatives, ensure adequate support to producers experiencing problems. This support will have to be funded by all the cooperatives and the Federation. Finally, the resolution calls on the Federation to negotiate a quality premium, promote the implementation of a program similar to HACCP, harmonized with the cooperatives, provide producers who wish to implement this program with the necessary tools, and obtain government funding to develop such a program.

EXIGENCES QUALITATIVES – 2002

Quality requirements – 2002

Type d'analyse <i>Analysis</i>	Norme <i>Standard</i>
Bactéries totales <i>Total bacteria count</i>	100 000/ml maximum
Bactéries après pasteurisation <i>Bacteria after pasteurization</i>	7 000/ml
Cellules somatiques <i>Somatic cell count</i>	500 000/ml – Avis préventif à 400 000/ml <i>500,000/ml – Notice at 400,000/ml</i>
Adulteration par les antibiotiques <i>Adulteration by antibiotics</i>	Négatif à l'analyse <i>Negative</i>
Adulteration par l'eau <i>Adulteration by water</i>	Point de congélation n'excède pas -0,525 °H <i>Freezing point with limit of -0.525°H</i>
Adulteration par les antiseptiques <i>Adulteration by antiseptics</i>	Négatif à l'analyse <i>Negative</i>
Sédiments <i>Sediments</i>	Pas plus de 2,0 mg de sédiments par 452,8 ml de lait <i>No more than 2.0 mg per 452.8 ml of milk</i>
Odeur <i>Smell</i>	Aucune mauvaise odeur <i>No bad smell</i>
Température <i>Temperature</i>	4 °C maximum
Saveur <i>Taste</i>	Aucune mauvaise saveur <i>No bad taste</i>
Falsification (modification frauduleuse de la composition ou de la qualité du lait cru) <i>Falsification (fraudulent alteration of composition or quality of raw milk)</i>	Aucune falsification permise <i>No falsification allowed</i>

QUALITY COMMITTEE

The work of the Federation's Quality Committee focused this year on the HACCP-type Canadian Quality Milk program developed by the Dairy Farmers of Canada (DFC) to ensure the quality of milk and meat from dairy farms, and on the necessity of a pilot project to test this program. The Committee members also evaluated the possibility of developing a water quality analysis program. Finally, they worked on the necessary resources and strategy to implement the resolution of the April 2002 Annual General Meeting and support producers experiencing problems.

HACCP PROGRAM ON THE FARM

At the end of the year, the Canadian Food Inspection Agency began review of the DFC's Canadian Quality Milk program with the aim of recognizing the technical validity of its contents. At the same time, representatives of the Federation and Agropur began discussions aimed at harmonizing the various HACCP programs, allowing the implementation of a Quebec program that would implement the Canadian program on a gradual and voluntary basis.

QUALITÉ DU LAIT LIVRÉ AU QUÉBEC, PAR STRATE

Stratification of quality of milk

	Résultats d'analyse Analysis results	2002 % volume % volume	2001 % volume % volume	2002 % analyses % analyses	2001 % analyses % analyses
Bactéries totales Total bacteria count	1 - 25 000/ml	87,89	86,75	88,26	87,26
	25 001 - 50 000/ml	6,55	7,17	6,34	6,90
	50 001 - 100 000/ml	3,07	3,54	2,95	3,38
	plus de/more than 100 000/ml	2,49	2,54	2,45	2,46
Cellules somatiques Somatic cell count	1 - 100 000/ml	6,14	4,85	6,90	5,54
	100 001 - 200 000/ml	29,80	27,58	28,26	26,51
	200 001 - 300 000/ml	29,99	29,90	28,16	27,95
	300 001 - 400 000/ml	17,99	19,13	17,51	18,46
	400 001 - 500 000/ml	8,58	9,50	9,25	9,91
	plus de/more than 500 000/ml	7,50	9,04	9,92	11,63

COMITÉ QUALITÉ

Les travaux du comité sur la qualité du lait de la Fédération ont porté cette année sur le programme de type HACCP Lait canadien de qualité développé par Les Producteurs laitiers du Canada (PLC) pour assurer la salubrité du lait et de la viande des fermes laitières et sur la nécessité de réaliser un projet pilote pour tester ce programme. Les membres du comité ont aussi évalué la possibilité de développer un programme d'analyse de la qualité de l'eau. Enfin, ils ont travaillé sur les ressources nécessaires et la stratégie pour mettre en œuvre la résolution adoptée à l'assemblée générale annuelle d'avril 2002 et soutenir les producteurs ayant des problèmes.

PROGRAMME HACCP À LA FERME

En fin d'année, l'Agence canadienne d'inspection des aliments a amorcé la révision du programme Lait canadien de qualité des PLC dans le but d'accorder une reconnaissance de la validité technique de son contenu. Parallèlement, des représentants de la Fédération et d'Agropur ont amorcé des discussions pour l'harmonisation des différents programmes HACCP permettant la mise en place d'un programme québécois qui serait une implantation progressive et volontaire du programme canadien.

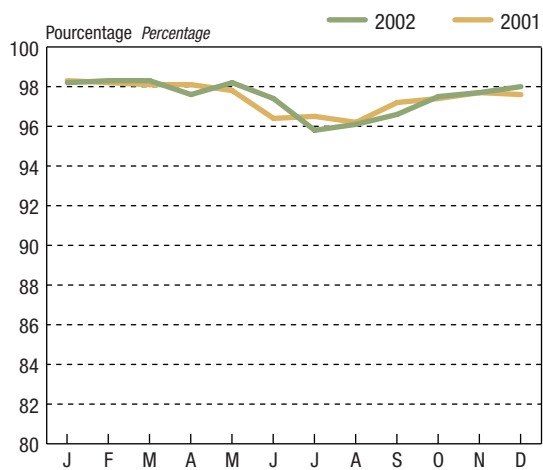
MOYENNES DES RÉSULTATS D'ANALYSE

Average analysis results

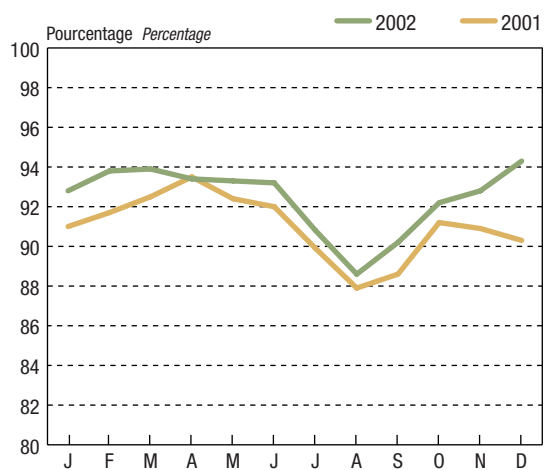
	2002 pondérée Weighted results	2001 pondérée Weighted results
Bactéries totales (b.t./ml) Total bacteria count (t.b./ml)	15 434	15 997
Cellules somatiques (c.s./ml) Somatic cell count (s.c./ml)	274 971	287 852



**LAIT CONFORME À LA NORME –
BACTÉRIES TOTALES**
Milk conforming to standard – Total bacteria



**LAIT CONFORME À LA NORME –
CELLULES SOMATIQUES**
Milk conforming to standard – Somatic cell count



Contrôle du volume et de la composition

La section contrôle du volume et de la composition de la Direction gestion du lait a la responsabilité de s'assurer que les analyses de composition et la mesure des volumes seront conformes au lait livré par les producteurs et au lait payé par les usines.

Le personnel effectue, entre autres, des visites régulières des usines pour inspecter les compteurs et les échantillonneurs automatiques. Sur ce plan, nous avons suivi de près la révision réglementaire relative au secteur commercial laitier déposée par Mesures Canada. Cette révision touche tous les modes de détermination du volume, les contrôles, l'intervention et le rôle d'Industrie Canada dans la filière laitière.

Les résultats du laboratoire d'analyse de la composition du lait de Sainte-Anne-de-Bellevue sont validés par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Nous collaborons avec le personnel du MAPAQ à cet effet.

En 2002, plusieurs vérifications et enquêtes ont été effectuées par un enquêteur de la Fédération ou conjointement avec le MAPAQ dans des fermes et usines qui contrevenaient au Règlement sur les quotas des producteurs de lait. Les fautifs ont reçu des amendes pour les infractions commises.

Deux enquêtes portant sur la teneur des composants du lait de consommation ont eu lieu au cours de l'année afin de s'assurer du respect des normes provinciales par les transformateurs de ce secteur. Les résultats ont été acheminés au MAPAQ pour qu'il s'assure que les transformateurs en défaut respectent les normes provinciales. À la suite de cette intervention, la Fédération

POURCENTAGE DU VOLUME MESURÉ PAR UN COMPTEUR APPROUVÉ ET ÉCHANTILLONNÉ PAR UN ÉCHANTILLONNEUR APPROUVÉ

Percentage of volume measured by an approved meter and sampled by an approved sampler

Volume

92 % du volume de lait reçu par les usines a été mesuré par un compteur approuvé.
92% of the milk volume received by the plants was measured by an approved meter.

Composition du lait (matière grasse, protéine, lactose et autres solides)

91 % du lait a été échantillonné à l'usine, pour le paiement, à l'aide d'un échantillonneur approuvé.
91% of the milk volume was sampled at the plant for payment purposes, using an approved sampler.

VOLUME AND COMPOSITION CONTROL

The Volume and Composition Control section of the Milk Management Department is responsible for ensuring that component tests and volume measurements of milk shipped by producers and paid by the plants are accurate.

Staff members also make regular visits to the plants to inspect the meters and automatic samplers. In this area, we closely followed the review of regulations relating to the commercial dairy sector presented by Measurement Canada. This review concerns all methods of establishing milk volumes, controls, and the intervention and role of Industry Canada throughout the dairy industry.

The results of milk component tests performed by the test lab in Sainte-Anne-de-Bellevue are validated by the Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). We work with the staff of MAPAQ in this regard.

In 2002, a number of inspections and investigations were conducted by an investigator from the Federation, or jointly with MAPAQ, of farms and plants contravening the By-law respecting quotas for milk producers. Offenders were fined for the infractions.

Two investigations of the component content of fluid milk took place during the year to ensure respect of provincial standards by fluid milk processors. The findings were sent to MAPAQ for it to take action so that offending processors comply with provincial standards. Later, the Federation was successful in having MAPAQ's regulations on composition standards amended to require that the protein content (casein, whey proteins) of milk sold to consumers must be at least equal to that of the raw milk used in its preparation.

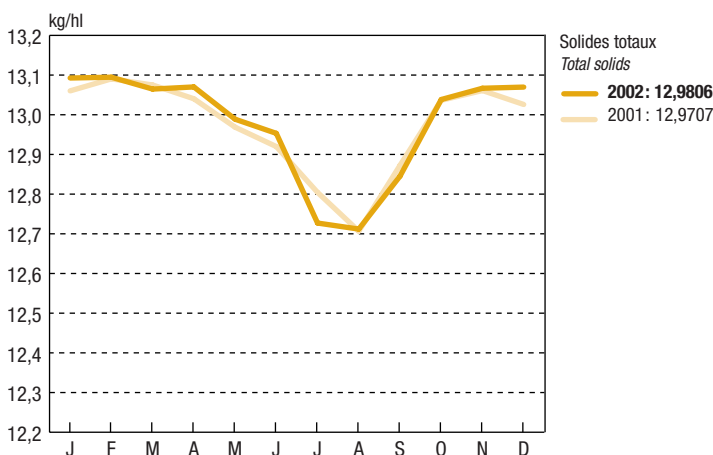
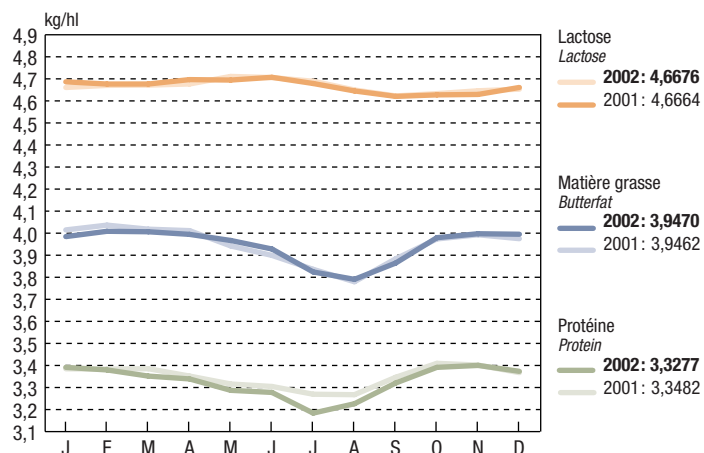
This year, the signatories to the Component Testing Agreement began discussions concerning component testing based on a fresh milk sample without a preservative. Implementation of this change will continue in 2003.

In 2002, 92% of all milk delivered by producers was measured at the plant by an approved meter, a 1% improvement over the previous year. In addition, 91% of the samples for milk billing purposes were processed by an approved sampler.

Lastly, the protein content posted a slight drop of 0.02 kg/hl in 2002, compared with 2001. The butterfat and whey content remained practically unchanged.

TENEUR MENSUELLE – MOYENNE PONDÉRÉE

Monthly test – Weighted average



a obtenu que le règlement du MAPAQ sur les normes de composition soit modifié afin que la teneur en protéine (les caséines et les protéines de lactosérum) du lait vendu aux consommateurs soit au moins égale à celle du lait cru utilisé pour sa préparation.

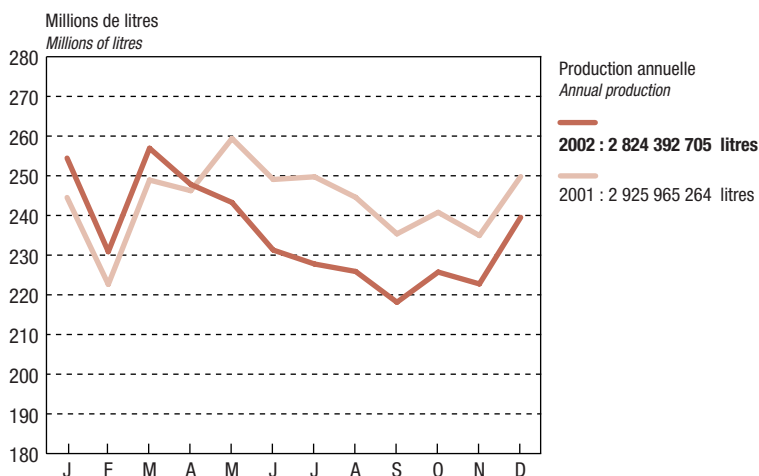
Cette année, les signataires de la Convention d'analyse des composants ont amorcé les discussions concernant l'instauration des analyses des composants à partir d'un échantillon de lait frais sans agent de conservation. La mise en œuvre de ce changement se poursuivra en 2003.

Cette année, 92 % de l'ensemble du lait livré par les producteurs a été mesuré à l'usine par un compteur approuvé, soit 1 % de plus que l'année précédente. Par ailleurs, 91 % des échantillons prélevés pour les besoins de la facturation du lait l'ont été à l'usine à l'aide d'un échantillonneur approuvé.

Finalement, la teneur en protéine a légèrement diminué en 2002, soit de 0,02 kg/hl par rapport à 2001. Celles de la matière grasse et du lactose n'ont pratiquement pas bougé.

VOLUME DE LAIT PRODUIT MENSUELLEMENT

Monthly milk production volume



Finances et administration

La Direction finances et administration a la responsabilité de produire l'information financière des différents fonds de la Fédération et des syndicats régionaux. Elle assume également les opérations monétaires reliées à la confection de la paie des producteurs et aux paiements des frais de transport ainsi qu'à la facturation aux usines. La direction fournit de plus un soutien administratif et des conseils financiers aux dirigeants en ce qui concerne le fonctionnement de l'organisation et le développement des dossiers connexes.

À l'analyse des résultats du Fonds d'administration, nous constatons une réduction importante du solde du fonds. Cette situation résulte principalement de l'adoption, à l'assemblée générale d'avril 2002, de la résolution réduisant temporairement (de mai à décembre 2002) la contribution pour l'administration du plan conjoint.

D'autre part, les prélèvements du Fonds de publicité et promotion sont à la hausse malgré la baisse de production puisqu'à compter de septembre 2001 la contribution pour la publicité avait été majorée de 0,0783 \$/kg s.t. à 0,0860 \$/kg s.t. (ce qui équivalait à 0,10 \$/hl de plus). Cette majoration était en vigueur durant toute l'année 2002.

À la lecture des résultats du Fonds du pool, nous observons que les recettes provenant des ventes de lait ont atteint près de 1,634 milliard de dollars comparativement à 1,678 milliard l'an passé. Cette baisse, en dépit de l'augmentation des prix du lait en février 2002, est attribuable à la diminution du volume de ventes provinciales. Le résultat des péréquations canadiennes a progressé pour sa part de plus de 15,6 millions de dollars.

Rappelons par ailleurs que les producteurs ont contribué au Fonds d'indemnisation par une retenue de 0,28 \$/hl sur les ventes de lait pour les mois de janvier à juillet 2002. Le montant de 4,28 millions de dollars ainsi prélevé a complété le financement de la prime de régularité qui avait été versée d'août à novembre 2001.

Soulignons enfin que 2002 a été une année particulièrement intense en termes d'activités pour la défense de notre système de gestion de l'offre, plus particulièrement en ce qui a trait au prix du lait et au contrôle des importations. Les coûts relatifs aux manifestations, rencontres de députés et ministres, signatures de pétitions ont été assumés par le Fonds de défense des intérêts économiques des producteurs de lait. Les résultats financiers de ce fonds sont présentés à huis clos aux délégués lors de l'assemblée générale annuelle.



FINANCE AND ADMINISTRATION

The Finance and Administration Department is responsible for producing financial information for various Federation and regional syndicate Funds. It also handles all operations involved in preparing producer milk cheques, transportation cost payments and plant billings. The Department also provides administrative support and financial advice to the Federation's officers with respect to the organization's operations and the development of related issues.

An analysis of the results of the General Operating Fund indicates a significant drop in the balance of the Fund. This situation is chiefly due to a resolution adopted at the April 2002 General Meeting to temporarily reduce (from May to December 2002) the levy for administration of the Joint Plan.

However, revenues from advertising and promotion levies are up despite a decline in production since the levy was increased from \$0.0783/kg s.t. to \$0.0860/kg s.t. (or an increase of \$0.10/hl) in September 2001. This increase was in effect during all of 2002.

A review of the results of the Pool Fund shows that milk sales reached nearly \$1.634 billion, compared to \$1.678 billion last year. This drop, despite an increase in the price of milk in February 2002, is due to a decline in provincial sales. Returns from pooling milk sales posted an increase of over \$15.6 million.

It should also be recalled that producers contributed to the Compensation Fund through a levy of \$0.28/hl on milk sales for the months of January to July 2002. The amount of \$4.28 million thus collected completed the financing of the production regularity bonus that was paid to producers for the months of August to November 2001.

Finally, it should be noted that 2002 was a particularly busy year in terms of activities to defend our supply management system, especially in the area of milk pricing and import controls. The costs related to demonstrations, meetings with elected representatives and Ministers, and the signing of petitions, were covered by the Fund for the defence of the economic interests of dairy producers. The financial results of this Fund are presented to delegates in private during the Annual General Meeting.

PAIEMENT AUX PRODUCTEURS – 2002

Payments to producers – 2002

	Intraquota <i>In-quota</i>			Hors quota * <i>Over-quota *</i>		
	Prix de la matière grasse <i>Price of butterfat</i>	Prix de la protéine <i>Price of protein</i>	Prix du lactose et autres solides <i>Price of lactose and other solids</i>	Prix de la matière grasse <i>Price of butterfat</i>	Prix de la protéine <i>Price of protein</i>	Prix du lactose et autres solides <i>Price of lactose and other solids</i>
	\$/kg	\$/kg	\$/kg	\$/kg	\$/kg	\$/kg
Janvier - <i>January</i>	5,7658	9,1256	1,3539	1,1000	1,1000	1,1000
Février - <i>February</i>	5,9635	9,0273	1,3371	1,1000	1,1000	1,1000
Mars - <i>March</i>	5,8400	8,4571	1,2424	1,1000	1,1000	1,1000
Avril - <i>April</i>	5,9468	8,5916	1,2508	0,7900	0,7900	0,7900
Mai - <i>May</i>	6,0094	8,9276	1,2800	0,7900	0,7900	0,7900
Juin - <i>June</i>	6,0567	9,9633	1,4209	0,7900	0,7900	0,7900
Juillet - <i>July</i>	6,0164	9,6963	1,3498	0,7900	0,7900	0,7900
Août - <i>August</i>	6,1659	9,6083	1,3614	0,6500	0,6500	0,6500
Septembre - <i>September</i>	5,9346	9,2842	1,3616	0,6500	0,6500	0,6500
Octobre - <i>October</i>	5,9202	9,3298	1,3955	0,6500	0,6500	0,6500
Novembre - <i>November</i>	5,8587	9,1826	1,3768	0,6500	0,6500	0,6500
Décembre - <i>December</i>	5,9674	9,2480	1,3681	0,7000	0,7000	0,7000
Prix moyen annuel <i>Average annual price</i>	5,9502	9,1891	1,3402	0,9451	0,9462	0,9446

* Le prix de la production hors quota est établi par la CCL en fonction des revenus les plus bas obtenus pour l'écoulement sur le marché intérieur des surplus.

* The CDC sets the price for over-quota production on the lowest return received for disposal on the domestic surplus market.

FINANCEMENT DES ACTIVITÉS – 2002

Financing of operations – 2002

	Janvier à avril <i>January to April</i>	Mai à juillet <i>May to July</i>	Août à décembre <i>August to December</i>
	\$ /kg de s.t.* – \$ /kg of t.s.*		
Administration du plan conjoint et fonds de défense <i>Administration of the Joint Plan and Defense Fund</i>	0,02396	0,01556	0,01542
Contribution à l'UPA <i>Contribution to the UPA</i>	0,00774	0,00774	0,00788
Total partiel <i>Subtotal</i>	0,03170	0,02330	0,02330
Publicité et promotion <i>Advertising and promotion</i>	0,08600	0,08600	0,08600
Fonds de développement <i>Development program</i>	0,00080	0,00080	0,00080
Total	0,11850	0,11010	0,11010

* Solides totaux

* Total solids

Technologie et information de gestion



La Direction technologie et information de gestion a sous sa responsabilité les activités relatives aux systèmes d'information, à la bureautique, à la télématique, au développement des systèmes et au soutien informatique. L'équipe compte quatre personnes : une architecte, un analyste-programmeur, un agent de soutien technique et la directrice.

Les producteurs ont maintenant à leur disposition un site extranet où ils peuvent consulter les différentes sections de leur paie ainsi que des statistiques et graphiques qui y sont reliés. Le site présente également le prix du quota, le prix du lait et des nouvelles de la Fédération. Les producteurs ont de plus le loisir de consulter une bibliothèque où sont entreposés plusieurs documents utiles, dont les règlements, les rapports annuels et la revue *Le producteur de lait québécois*. Depuis son ouverture, début avril 2002, près de 1700 producteurs sont venus sur le site et le nombre de visites s'élève à 4000 mensuellement.

La migration vers Windows 2000 a été complétée en début d'année. Des modifications importantes ont également été apportées au réseau informatique de la Fédération pour assurer une meilleure performance et mieux sécuriser l'information.

Parmi les autres mandats accomplis par la direction, mentionnons les modifications à apporter à la suite de la signature de la nouvelle convention de transport du lait, de l'adoption du nouveau programme d'aide à la relève et de la mise en place du pourcentage de quota additionnel non négociable. Mentionnons également la gestion des contacts, l'analyse pour l'instauration du programme de dons de lait et l'étude pour le remplacement du logiciel de géomatique qui optimise les circuits de transport du lait.

TECHNOLOGY AND MANAGEMENT INFORMATION

The Technology and Management Information Department handles all activities related to information systems, office automation, telematics, systems development and support. The team's four members include an I.T. architect, a programmer-analyst, a technical support officer and the director.

Producers now have an extranet site at their disposal where they can consult online various sections of their pay statement and related statistics and charts. The site also carries quota and milk prices and news from the Federation. In addition, producers can consult a library containing a number of useful documents, including regulations, annual reports and *Le producteur de lait québécois* magazine. Since opening in early April 2002, nearly 1,700 producers have consulted the site and there are some 4,000 monthly visitors.

Migration of the Federation's servers to the Windows 2000 operating system was completed early in the year. Important changes were also made to the Federation's computer network to provide better performance and greater information security.

Among the other projects completed by the Department were changes resulting from the signing of the new Milk Transportation Agreement, the adoption of the new young farmers' program, and the implementation of additional non-tradable quota percentages. Also among the activities of the past year were the management of contacts, an analysis prior to the introduction of the milk donation program, and as a study on the geomatics software that optimizes milk transportation routes.



Recherche économique

Le rôle de la Direction recherche économique est principalement de conseiller les dirigeants de la Fédération sur toutes les politiques et tous les dossiers reliés à l'industrie laitière. Pour accomplir ce mandat, il lui est donc nécessaire de réaliser des études, des analyses et des textes de vulgarisation qui guideront les différentes instances décisionnelles et opérationnelles de notre organisation.

L'avancement des dossiers nationaux est assuré en étroite collaboration avec la Direction principale aux opérations et partenariat externe. La direction assiste aux réunions du Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait et de l'Organisme de supervision de l'Entente sur la mise en commun de tout le lait (P5) en plus de contribuer aux travaux requis pour les discussions et négociations réalisées au sein de ces forums. Signalons, à ce titre, notre participation à des travaux consacrés à la réévaluation des méthodes de calcul des besoins canadiens.

En ce qui concerne les ententes de mise en commun, des discussions se sont amorcées entre producteurs en 2002 pour explorer de nouveaux mécanismes pour indexer le prix de la classe 1 et modifier les bases de mise en commun des revenus. Nous avons aussi participé à la négociation

d'une formule de tarification du transport avec nos partenaires de l'entente P5. La formule se rapproche de celle qui est en vigueur au Québec. Certaines provinces auront à procéder à des réformes importantes pour l'implanter.

La direction participe à différents comités des conventions de mise en marché et de transport du lait au Québec. Elle a contribué à la négociation de la formule de tarification du transport du lait, complétée en 2002, dont plusieurs éléments devraient assurer un meilleur contrôle des coûts.

Pour le dossier du prix du lait, notre équipe de travail a bénéficié cette année d'une collaboration très précieuse et significative : la vôtre! En effet, cette question qui mobilise à chaque année beaucoup de notre temps a été « portée », au sens premier du terme, par tous les producteurs. Au-delà des chiffres et des arguments que nous mettons en avant, vos témoignages et votre appui concret ont démontré le sérieux de notre revendication.

Comme par les années passées, nous avons collaboré à l'enquête semestrielle des Producteurs laitiers du Canada sur le prix des produits laitiers au Canada et aux États-Unis. Nous suivons aussi l'évolution des diverses politiques américaines en matière de paiement du lait.

ECONOMIC STUDIES

The role of the Economic Studies Department is principally to advise Federation officers on all policies and issues concerning the dairy industry. To fulfill this mandate, the Department must conduct studies and analyses and prepare texts to guide our organization's various policy development and operations groups.

The advancement of national issues is handled in close consultation with the Operations and External Partnerships Department. The Department attends meetings of the Canadian Milk Supply Management Committee and the All-Milk Pooling Agreement (P5) Supervisory Body, in addition to contributing to the work required for the discussions and negotiations taking place in these forums. In this area, we participated in work to reevaluate techniques used to calculate Canadian requirements.

Regarding the Pooling Agreements, discussions began in 2002 between producers to explore new mechanisms to index the price of Class 1 milk and to modify the bases for pooling returns. We also participated in the negotiation of a transportation rating formula with our partners, the provinces covered by the P5 Agreement. The formula adopted is quite similar to the one in Quebec. Some provinces will have to make significant changes to their current parameters to implement it.

The Department is involved in various committees of the Milk Marketing and Transportation Agreements in Quebec. It contributed to negotiations on the milk transportation rating formula, which was completed in 2002. Several elements of the renegotiated formula should lead to greater cost efficiencies.

Regarding milk pricing, our work team benefitted from the very valuable and significant cooperation of all milk producers. Indeed, this issue, which takes up a good deal of our time every year, was "borne" (literally!) by all producers. Beyond the figures and arguments we put forward, your testimony and support underlined the seriousness of our demands.

As in previous years, we collaborated in the Dairy Farmers of Canada bi-annual comparison survey of dairy product prices in Canada and the United States. We are also closely monitoring changes in various American policies regarding milk payment.

The Department worked closely, and had direct discussions with the Financière agricole du Québec and the Union des producteurs agricoles (UPA) to ensure that the interests of dairy producers are reflected in the new income security program. Adjustments still need to be made to some calculation techniques.

La direction a maintenu une étroite collaboration et des discussions directes avec la Financière agricole du Québec et l'Union des producteurs agricoles (UPA) pour veiller aux intérêts des producteurs laitiers dans le nouveau régime de sécurité du revenu. Il reste des ajustements à faire à certaines méthodes de calcul.

Nous avons suivi de près l'évolution du nouveau cycle de négociations du commerce international lancé à Doha en 2001 sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de même que les négociations commerciales plurilatérales (Zone de libre-échange des Amériques) et bilatérales entre le Canada et divers autres pays. Toujours en ce qui concerne le commerce international, nous avons contribué au processus conduit par le gouvernement canadien dans le cadre du différend sur la conformité des mécanismes canadiens d'exportation avec les règles de l'OMC. Le Canada est sorti perdant de ce différend à la fin de l'année.

La direction a suivi de près l'évolution de l'implantation du système d'identification permanente chez les bovins laitiers au Québec. La Fédération est intervenue à maintes reprises auprès d'Agri-Tracabilité Québec, de l'UPA et du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) afin

RÉPARTITION RÉGIONALE DE LA PRODUCTION ET DES PRODUCTEURS AU 31 DÉCEMBRE 2002

Production and producers, by region, as at December 31, 2002

Région <i>Region</i>	Production <i>Production</i>		Producteurs <i>Producers</i>	
	Litres <i>Litres</i>	Pourcentage <i>Percentage</i>	Nombre <i>Number</i>	Pourcentage <i>Percentage</i>
01 – Estrie	276 335 470	9,78	674	8,21
02 – Côte-du-Sud	147 823 711	5,23	486	5,92
03 – Gaspésie	6 095 340	0,22	31	0,38
04 – Lanaudière	101 237 075	3,58	345	4,20
05 – Mauricie	132 986 867	4,71	421	5,13
06 – Laurentides	128 836 881	4,56	399	4,86
07 – Centre-du-Québec	404 225 752	14,31	1 020	12,43
08 – Abitibi-Témiscamingue	52 202 109	1,85	185	2,25
09 – Québec	417 969 027	14,80	1 271	15,48
10 – Beauce	239 477 343	8,48	730	8,89
11 – Bas-Saint-Laurent	186 989 427	6,62	675	8,22
12 – Saguenay – Lac-Saint-Jean	151 911 879	5,38	438	5,34
13 – Saint-Hyacinthe	362 056 091	12,82	913	11,12
14 – Saint-Jean – Valleyfield	216 245 733	7,66	621	7,57
Total	2 824 392 705	100,00	8 209	100,00

We closely monitored developments in the new round of international trade negotiations launched in Doha in 2001 under the leadership of the World Trade Organization (WTO), as well as the multilateral trade negotiations (free trade zone of the Americas) and bi-lateral trade negotiations between Canada and various other countries. Still in the area of international trade, we contributed to the process led by the federal government in the framework of the challenge concerning the compliance of Canada's individual export mechanisms with WTO rules. Canada lost this dispute at the end of the year.

The Department closely followed the implementation of the permanent identification system for dairy cattle in Quebec. The Federation intervened on several occasions with Agri-Tracabilité Québec, the UPA and the Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) to correct certain shortcomings in the system. We participated in the work of the Tag Review Committee set up in late 2002 to identify options that better meet producers' needs.

The environment issue continued to require the active involvement of the Department. We assisted with the work of the Federation's Environment Committee which, among other things, is responsible for implementing our sectorial agri-environmental action plan. We also contributed regular articles on environmental issues to *Le producteur de lait québécois*.

Following adoption of the Regulation respecting agricultural operations, which replaced the Regulation respecting the reduction of pollution from agricultural sources, the Department was called on to do various analyses, participate in numerous consultations and present briefs to the Ministère de l'Environnement and the UPA.

In the area of environmental research, the second phase of a study initiated by the Federation on field storage of solid waste from dairy cows was conducted in partnership with Envir-Eau and the Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA). The study included research on the quality of water from farm wells. The Department also supported certain research projects undertaken by external organizations, in particular, the IRDA project on the management and reduction of phosphorous discharge from dairy operations and the Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec project on manure characterization, which seeks to establish new benchmarks on the quantities and fertilizing values of manure. And, at the Canadian level, we participated in the work of a committee on greenhouse gases.

On the livestock health front, we continued to cooperate with MAPAQ and the Canadian Food Inspection Agency on various disease detection and crisis prevention activities. We also participated in the work of several committees dealing with the issue of the disposal of dead stock.

d'exiger des correctifs à certains ratés du système. Nous participons au « comité de révision de la boucle » mis en place à la fin 2002 pour définir des options qui répondent mieux aux besoins des producteurs.

Le dossier environnemental a continué d'exiger l'implication active de la direction. Nous soutenons les travaux du comité de la Fédération sur l'environnement, comité qui veille, entre autres, à la mise en œuvre du plan d'action en agroenvironnement. Nous avons aussi contribué à la publication régulière d'articles sur la question environnementale dans *Le producteur de lait québécois*.

L'entrée en vigueur du nouveau Règlement sur les exploitations agricoles en remplacement de l'ancien Règlement sur la réduction de pollution d'origine agricole a exigé de la direction la réalisation de diverses analyses, sa participation à de nombreuses consultations et des représentations auprès du ministère de l'Environnement et de l'UPA.

Sur le plan de la recherche environnementale, la phase terrain – deuxième phase – d'une étude lancée par la Fédération sur l'entreposage aux champs de fumiers solides de bovins laitiers a été réalisée en partenariat par Envir-Eau et l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA). Elle incluait

un volet sur la qualité de l'eau des puits de ferme. La direction a également appuyé certains projets de recherche mis en œuvre par des organismes extérieurs, notamment, celui de l'IRDA sur la gestion et la minimisation des rejets de phosphore des entreprises laitières et celui du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec pour la caractérisation des fumiers en vue d'établir de nouvelles références sur les quantités et les valeurs fertilisantes des fumiers. Enfin, à l'échelle canadienne, nous participons à un comité sur les gaz à effet de serre.

En matière de santé animale, nous collaborons avec le MAPAQ et l'Agence canadienne d'inspection des aliments à diverses activités de dépistage des maladies et de prévention de crise. Nous avons aussi participé à plusieurs comités dans le dossier de la récupération des animaux morts.

Une ressource additionnelle, Mme Annie Berger, s'est jointe à la direction à titre de conseillère en agronomie. Son mandat couvre trois volets, soit le suivi agro-environnemental, la santé animale et le soutien au développement des activités touchant la qualité du lait. Sur ce dernier volet, elle collabore, entre autres, aux travaux visant le développement et la mise en œuvre d'un programme de type HACCP conjointement avec les coopératives.

L'implication de la Fédération en recherche et développement continue d'être assurée par notre direction, notamment par sa participation au conseil d'administration et à différents comités de gestion des projets de Novalait inc. Soulignons la réalisation en 2002 d'un premier appel d'offres de projets dans le cadre du réseau de fermes pilotes qui vise à mettre à l'échelle les résultats de recherche qui sont d'intérêt pour les producteurs. Par ailleurs, les démarches pour la mise en place d'un réseau canadien de recherche sur la mammites bovine se sont poursuivies. Nous avons travaillé à l'obtention d'une subvention de 3,4 millions de dollars de la part du Conseil national de recherche en sciences naturelles et en génie qui, si elle est obtenue, assurera la viabilité du réseau qui comptera alors sur un financement de 7 millions de dollars sur cinq ans.

Finalement, soulignons qu'en matière de communication nous collaborons régulièrement à la revue *Le producteur de lait québécois* par des articles de fond ou par les chroniques sur les statistiques, l'évolution des marchés, l'environnement et la recherche. Nous rencontrons aussi à l'occasion des groupes intéressés à différents sujets concernant l'industrie laitière.

A new employee, Mrs. Annie Berger, joined the Department as an agronomy advisor. Her duties involve three main fields: agri-environmental monitoring, livestock health, and assistance with development of milk quality activities. On the latter point, she cooperates, in particular, in work for the development and implementation of an HACCP-type program jointly with the cooperatives.

Our Department continued to ensure the Federation's involvement in research and development, particularly through its participation on the Board of Directors of Novalait inc., and on the company's various project management committees.

In 2002, a first Call for Proposals was launched for projects involving a network of pilot farms for upscaling and transferring research results of interest to producers. Moreover, efforts aimed at setting up a Canadian bovine mastitis research network continued. We worked to obtain a \$3.4 million grant from the Natural Sciences and Engineering Research Council which, if received, will ensure the network's viability since it will have five-year funding of \$7 million.

Lastly, our communications activities include regular contributions to *Le producteur de lait québécois*, from feature articles to columns on statistics, market trends, the environment and research. We also meet occasionally with groups interested in various subjects concerning the dairy industry.

Formation et information



La Direction formation et information assume la responsabilité des communications internes et externes de la Fédération. Elle coordonne et réalise des activités de formation et de vie syndicale. Son rôle l'amène à collaborer étroitement avec les autres directions et avec les élus pour les soutenir et les conseiller dans ces domaines.

La production de la revue *Le producteur de lait québécois* constitue un des principaux mandats de la direction au plan de la communication avec les producteurs. Nous nous sommes associés au Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec (PATLQ) pour la publication de son rapport annuel de production, en mai, à titre de numéro spécial de la revue *Le producteur de lait québécois*. Ce projet, qui s'est autofinancé par la vente d'espaces publicitaires, permet à tous les producteurs abonnés du magazine de prendre connaissance des services offerts par le PATLQ dont la Fédération est l'actionnaire majoritaire.

Des documents, dépliants d'information, lettres spéciales, avis publicitaires ou chroniques et articles pour d'autres publications sont également rédigés, à l'occasion en collaboration avec d'autres directions, sur des sujets d'intérêt pour les producteurs. Ce sont les dossiers du différend à

l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les mécanismes d'exportation et des nouvelles mesures de discipline de production qui nous ont le plus mis à contribution à ce chapitre en cours d'année.

Par ailleurs, nous assumons la préparation du rapport annuel de la Fédération, en collaboration avec les directions concernées. Nous avons également réédité la brochure de l'organisation qui vulgarise le fonctionnement de la mise en marché collective et de la gestion de l'offre et en fait valoir les avantages et bénéfices. Cette brochure a notamment été utilisée dans des activités de relations publiques et de relations gouvernementales. Elle est aussi remise à tous les producteurs avec le rapport annuel.

Nous travaillons, en collaboration avec les dirigeants de la Fédération, à la préparation d'allocutions ou de conférences pour les activités de représentation ou les réunions de l'organisation. Afin de tenir au fait de l'évolution des dossiers de la Fédération les administrateurs et les secrétaires des syndicats régionaux, nous rédigeons une lettre hebdomadaire, *Laitb'do*. La diffusion de cette lettre est élargie à certains partenaires de la Fédération. Nous sommes également

TRAINING AND INFORMATION

The Training and Information Department is responsible for the Federation's internal and external communications and coordinates and conducts training and union support activities. Through this role, it cooperates closely with the other Departments and with the elected officers, offering support and advice in these areas.

Production of *Le producteur de lait québécois* magazine is one of the Department's principal tasks in its role of communicating with producers. We joined with the Dairy Herd Analysis Service (PATLQ) to publish its Annual Report, in May, as a special issue of *Le producteur de lait québécois*. This project, which was financed from advertising revenues, reminded producer subscribers of the services offered by the PATLQ, of which the Federation is the majority shareholder.

The Department also produces documents, information pamphlets, special letters, advertising notices or columns and articles for other publications on topics of interest to producers, occasionally working in collaboration with other Departments. The World Trade Organization (WTO) dispute on export mechanisms and the new production discipline measures took up most of our time in this area during the past year.

We also handle preparation of the Federation's Annual Report, in cooperation with the other Departments concerned. We reissued the corporate pamphlet explaining in simple terms how collective milk marketing and supply management work and explaining the advantages and benefits they offer. This pamphlet was also used in public and government relations activities. It is being delivered to all producers with the Annual Report.

In cooperation with the Federation's officers, we assisted in preparing speeches and presentations for appearances and meetings. To keep the directors and secretaries of the regional syndicates informed of developments in Federation projects, we produce a weekly newsletter, *Laitb'do*. The distribution of this letter has been extended to some of the Federation's partners. We are also responsible for organizing and holding regular meetings with the secretaries of the syndicates on issues related to their duties.

responsables de l'organisation et de la tenue de réunions régulières avec les secrétaires des syndicats sur des dossiers pertinents à leur fonction.

Les dossiers du prix du lait et du contrôle des importations aux frontières ont sollicité la direction sur le plan de la mobilisation des producteurs. En collaboration avec la Direction générale, les syndicats régionaux et Les Producteurs laitiers du Canada, nous avons travaillé à l'organisation des manifestations de Saguenay et d'Ottawa.

Sur le plan des communications externes, nous répondons aux nombreuses demandes d'information du public et des médias sur la production laitière et les dossiers de la Fédération. La direction est aussi appelée à faire des présentations ou des conférences sur la production laitière et sur notre système de mise en marché, notamment auprès de visiteurs étrangers.

Nous assurons, le cas échéant, la préparation d'activités de presse et de communiqués et nous conseillons les porte-parole de la Fédération auprès des médias. La mobilisation sur les dossiers du prix du lait et du contrôle des importations aux frontières, de même que les suites des décisions de l'OMC sur le lait d'exportation,

les questions du lait jeté et du programme de dons de lait ainsi que certaines questions liées à la salubrité des produits laitiers ont constitué les dossiers chauds dans ce secteur de nos activités au cours de l'année. La direction participe à un comité national qui réunit les responsables des communications pour préparer des outils de communication et de gestion de crise sur les questions de salubrité et de nutrition. Nous avons également été appelés à collaborer au plan de communication de l'Union des producteurs agricoles (UPA) pour la promotion de la profession agricole.

Nous avons poursuivi le projet de refonte du site Internet de la Fédération (www.lait.org). Nous avons également collaboré avec la Direction technologie et information de gestion au contenu du site « extranet producteur » de la Fédération et au portail laitier Laitoile, qui réunit la Fédération, le Centre d'insémination artificielle du Québec, le Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec et le Conseil québécois des races laitières. La direction assure la communication avec les producteurs qui fréquentent le site extranet et s'occupe de la mise à jour et de l'ajout de contenu sur ce site. Elle demeure responsable du contenu du site

de l'organisation et se charge de répondre aux demandes d'information des internautes qui nous visitent.

Sur le plan de la formation et de la vie syndicale, la direction a tenu, comme tous les ans, une session de formation de deux jours pour les nouveaux administrateurs des syndicats régionaux. De plus, nous avons formé les ressources régionales qui donneront aux nouveaux producteurs une formation sur leur système de mise en marché du lait.

Enfin, la direction est aussi responsable de la préparation de la journée annuelle de réflexion des délégués, qui se tient à l'automne, et collabore étroitement avec la Direction générale à la préparation des assemblées générales de la Fédération. En 2002, nous avons mis en route une démarche de réflexion avec le conseil d'administration et les délégués sur l'avenir de la production laitière.

The milk pricing and border control issues required the Department to mobilize producers. In collaboration with the General Management, the regional syndicates and the Dairy Farmers of Canada, we helped to organize the Saguenay and Ottawa demonstrations.

On the external communications front, we respond to many requests for information from the public and the media on dairy production and Federation issues. The Department is also called on to make presentations or give lectures on dairy production and our marketing system, particularly to foreign visitors.

When necessary, we prepare media activities and press releases and brief the Federation's media spokespersons. The mobilization of producers on the milk pricing and border control issues, follow-up to the WTO decisions on export milk, dumped milk, and the milk donation program, as well as aspects related to the quality of dairy products were hot issues in this sector of our activities during the year. The Department participates in a committee that brings together communications staff from across Canada to prepare communication and crisis management tools on quality and nutrition issues. We were also called upon to work on the UPA communications plan to promote the image of farming.

In the past year, we continued work on redesigning the Federation's Web site (www.lait.org). We also worked with the Technology and Management Information Department on the content of the Federation's "producer extranet" site and the Laitoile dairy portal, which is used by the Federation, the Centre d'insémination artificiel du Québec, the Dairy Herd Analysis Service and the Conseil québécois des races laitières. The Department handles communication with the producers who visit the extranet site, updates the site and adds content. It remains responsible for the content on the corporate site and for replying to requests for information from its visitors.

In the area of training and union support activities, the Department held a two-day training session, as it does every year, for the new directors of regional syndicates. In addition, we trained the regional resources who will deliver training to new producers on the milk marketing system.

Finally, the Department is also responsible for preparing the annual delegates' Discussion Day held in the fall, and works closely with General Management in preparing the Federation's General Meetings. In 2002, we initiated a discussion process with the Board of Directors and the delegates on the future of dairy production.

Publicité et promotion

En 2002, les gestes de communication devaient refléter le dynamisme de l'univers du lait pour ainsi déclencher le réflexe d'en boire, autant pour le plaisir que pour la santé, auprès de tous les groupes d'âge.

TÉLÉVISION FRANÇAISE ET ANGLAISE

La télévision a été le médium par excellence pour atteindre une portion importante de la population. Dès la mi-septembre, nous avons lancé la nouvelle campagne publicitaire présentant deux nouveaux messages de 30 secondes, dont un faisait la promotion du lait au chocolat, et un message de 60 secondes, converti en 30 secondes pour la version anglaise. La cible importante à atteindre demeure les 18-49 ans. Chaque message nous fait réaliser que le lait est aussi important dans nos vies que peuvent l'être des chansons à succès.

AFFICHAGE

L'automne dernier, plusieurs panneaux extérieurs, installés à Montréal, Laval, sur la Rive-Sud et à Québec ainsi que des affiches dans le métro arboraient une publicité disant : « Toute la force du lait mais avec du chocolat ». L'introduction d'une campagne intégrée pour le lait au chocolat constituait une première dans les annales de la publicité du lait.

IMPRIMÉ

Au total, six productions imprimées font valoir l'importance de boire deux verres de lait par jour, que ce soit pour grandir en santé ou pour avoir de belles dents. Ces publicités se sont retrouvées dans les magazines *Coup de pouce*, *Châtelaine*, *Elle Québec*, *L'actualité*, *Clin d'œil* et *Enfants Québec*.

AFFICHE

Comme à l'accoutumée, nous avons conçu des affiches, en versions française et anglaise, qui ont été distribuées dans les écoles et les établissements publics. Elles avaient comme visuel une brosse à dents dont les soies étaient transformées en verres de lait. Ces affiches prenaient toute leur pertinence dans les cliniques dentaires.



ADVERTISING AND PROMOTION

In 2002, communications initiatives were designed to reflect the modern, dynamic image of milk and to stimulate consumption among all age groups, as much for enjoyment as for health benefits.

FRENCH AND ENGLISH TELEVISION

Television was the most appropriate medium to reach a large segment of the public. In mid-September, we launched the new advertising campaign, featuring two new 30-second commercials, one promoting chocolate milk, plus a 60-second commercial, converted into 30 seconds for the English version. The most important target group remains consumers aged 18-49. Each message brings home the point that drinking milk is just as important a part of life as listening to popular music.

BILLBOARDS

Last fall, several outdoor billboards in Montreal, Laval, the South Shore and Quebec City, as well as posters in the metro, displayed the tagline "Toute la force du lait mais avec du chocolat." The introduction of an integrated campaign for chocolate milk was a first in the history of milk advertising.

PRINT ADVERTISING

A total of six print ads emphasized the importance of drinking two glasses of milk every day, both to grow up healthy and to have beautiful teeth. These ads were carried in *Coup de pouce*, *Châtelaine*, *Elle Québec*, *L'actualité*, *Clin d'œil* and *Enfants Québec*.

POSTER

As usual, we produced French and English posters for distribution in schools and public institutions. The poster featured a toothbrush which was transformed into a glass of milk. These posters were very apropos in dental clinics.

NUTRITION COMMUNICATIONS

The Federation continued its osteoporosis detection program. The goal of this program is to make adults aware of this condition and the lifestyle habits that help prevent it. In 2002, we purchased a new portable osteodensitometer jointly with Ostéoporose Québec, and with their help, we toured several CLSCs in Quebec. Under the guidance of a dietician, some thirty of these community service centres were visited. The program will continue to be offered for the next two years.

COMMUNICATION-NUTRITION

La Fédération a continué son programme d'aide à la prévention de l'ostéoporose. L'objectif de ce programme est de sensibiliser la population adulte à l'incidence de cette maladie et aux habitudes de vie à adopter pour la prévenir. En 2002, nous avons acheté un nouvel ostéodensitomètre portatif en collaboration avec Ostéoporose Québec. Cette association nous a permis d'organiser une tournée dans plusieurs CLSC du Québec. Sous la direction d'une diététiste, une trentaine ont été visités et ce programme se poursuivra pour les deux prochaines années.

Quelques conférences-rencontres en nutrition ont été réalisées pour sensibiliser les personnes âgées à l'importance de bien s'alimenter et au rôle essentiel du lait et des produits laitiers pour leur organisme.

CAMPAGNES PROMOTIONNELLES ENFANTS

La Direction publicité et promotion a poursuivi son action éducative dans les maternelles et les écoles primaires du Québec avec son matériel Éducation-Nutrition. Pour une 10^e année, elle a commandité la randonnée à vélo le Tour des Enfants. Nous avons aussi participé au Lait en folie, un événement orchestré durant le congé scolaire.

ADOLESCENTS, ADOLESCENTES

Plusieurs activités à caractère sportif et culturel telles que la Tournée de la réussite et les tournois de hockey ainsi que le présentoir « Dépanne-lait », qui se retrouve dans une vingtaine d'écoles secondaires du Montréal métropolitain, nous ont permis de renforcer notre présence auprès des jeunes afin qu'ils choisissent le lait comme boisson en toutes occasions.

ADULTES

Nous avons rejoint la clientèle adulte par des événements familiaux comme le Tour de l'Île, le Festival de la Santé, les FrancoFolies, la promotion « Les laits fouettés » dans les bars laitiers La Crémère, le « Grand Défi Karaoké Le Lait » et bien d'autres.



Conferences and meetings dealing with nutrition were held to make senior citizens aware of the importance of a well-balanced diet and of the essential role milk and dairy products play in their health.

PROMOTION CAMPAIGNS

Children

The Advertising and Promotion Department continued its educational activities in Quebec's kindergartens and elementary schools using its Nutrition-Education materials. For the tenth year in a row, it sponsored the Tour des Enfants children's cycling event. We also participated in Lait en folie, an event organized during school break.

Teenagers

Many sports and cultural activities, such as the Tournée de la réussite, the Dépanne-lait program and hockey tournaments enabled us to reinforce our image with youngsters so that they choose milk at all times.

Adults

We reached adults through family events such as the Tour de l'Île bicycle event, the Festival de la Santé, the FrancoFolies, the promotion "Les laits fouettés" at La Crémère ice cream stands, the "Grand Défi Karaoké Le Lait", and several others.

The milk calendar produced in cooperation with Provigo, Loblaws and Maxi super-markets includes milk and dairy product recipes. Over 700,000 copies were distributed throughout Quebec.

Le calendrier, produit en collaboration avec les supermarchés Provigo, Loblaws et Maxi, présente des recettes à base de lait et de produits laitiers. Plus de 700 000 exemplaires ont été distribués à l'échelle du Québec.

UN DON DE 50 000 \$ POUR LA FONDATION OLO

Dans le cadre du salon Maternité, Paternité, Enfants, la Fédération a remis 50 000 \$ à la Fondation OLO (œuf, lait, orange), un organisme qui vient en aide aux femmes enceintes en milieux défavorisés. Cet argent provenait de la vente des CD *Le Lait*, *l'album Blanc*.

Plus de 200 000 exemplaires du premier album ont été vendus, ce qui nous a permis de remettre en tout 100 000 \$ à la Fondation OLO. Depuis octobre, un second disque compact est en vente et une partie des profits iront à différents organismes à but non lucratif.

UN PROGRAMME DE PROMOTION POUR LES PROVINCES DE L'ENTENTE SUR LA MISE EN COMMUN DE TOUT LE LAIT

Le but de ce programme est de réaliser un projet commun harmonisé entre le Québec, l'Ontario et les Maritimes afin d'augmenter les volumes de vente de lait dans les trois provinces.

En 2002, la mise sur pied d'une promotion avec les chaînes alimentaires nous a dotés d'une entente initiale avec les marchés Métro, Super C, Provigo, Loblaws et Maxi au Québec. Cette initiative nous permettra d'évaluer l'approche d'une telle stratégie pour l'Ontario et les Maritimes.

Un autre projet voit le jour dans les Maritimes avec l'introduction d'une dizaine de machines distributrices contenant du lait et du lait au chocolat. Une évaluation a été faite à la fin de 2002 et recommande la continuation de ce projet en ajoutant une vingtaine de machines.

CRÈME

AFFICHAGE

De la mi-juin à la mi-août, plus de 180 panneaux extérieurs, dans la plupart des régions du Québec, affichaient des petits fruits et de la crème avec un titre accrocheur « Mûrs pour la crème ».

IMPRIMÉ

En juin, une brochure a été produite avec des recettes à base de crème et imprimée à 500 000 exemplaires. Elle a été encartée dans la majorité des quotidiens de la province, se retrouvant ainsi dans plusieurs foyers du Québec.

A DONATION OF \$50,000 TO THE OLO FOUNDATION

At the Maternité, Paternité, Enfants salon, the Fédération des producteurs de lait du Québec presented \$50,000 to Fondation OLO (œuf, lait, orange – egg, milk, orange), an organization that assists pregnant women in underprivileged communities. The funds were from the sale of the *Le Lait*, *l'album Blanc* CD.

More than 200,000 copies of the first CD have been sold, enabling us to present a total of \$100,000 to Fondation OLO. A second CD has been on the market since October and part of the proceeds will go to various non-profit organizations.

A PROMOTION PROGRAM FOR THE P5 PROVINCES (ALL-MILK POOLING)

The goal of this program is to implement a project harmonized between Quebec, Ontario and the Maritimes to increase milk sales in the three provinces.

In 2002, the introduction of a promotion with food chains led to an initial agreement with Métro, Super C, Loblaws and Maxi in Quebec. This initiative will allow us to evaluate the approach of such a strategy for Ontario and the Maritimes.

Another project was implemented in the Maritimes with the introduction of about a dozen vending machines distributing milk and chocolate milk. The project was evaluated in late 2002, with a recommendation to continue the project with 20 additional machines.

CREAM

Billboards

From mid June to mid-August, more than 180 billboards, displayed in most regions of Quebec, featured berries and ice cream with the catchy title "Mûrs pour la crème".

Print

In June, we produced 500,000 copies of a brochure containing cream-based recipes. It was inserted in most of the province's daily newspapers, thus making its way into many Quebec households.

États financiers

FINANCIAL STATEMENTS

Responsabilité de la direction dans la préparation des états financiers

La responsabilité des états financiers et de tous les renseignements présentés dans le rapport annuel relève de la direction de la Fédération des producteurs de lait du Québec. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et ils ont été approuvés par le Conseil d'administration. L'information financière et celle portant sur l'exploitation utilisées dans le reste du rapport annuel sont conformes aux renseignements présentés dans les états financiers.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction maintient des systèmes de contrôles internes comprenant des politiques et des procédures et la séparation des tâches et des responsabilités. Ces systèmes sont conçus en vue de fournir l'assurance que l'actif de la Fédération est bien safeguardé, que toutes les opérations sont dûment autorisées, correctement inscrites et présentées et que l'on peut se fier aux registres comptables pour la préparation des états financiers. Aux systèmes de contrôles internes s'ajoutent un programme de vérifications internes ainsi que des revues appropriées effectuées par la direction.

Les vérificateurs indépendants Samson Bélair Deloitte & Touche, nommés par l'Assemblée générale, ont vérifié les états de la Fédération conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et ont présenté le rapport qui suit.

Le président du Conseil,


Jean Grégoire

Le 1^{er} vice-président,


Marcel Groleau

Le 27 février 2003

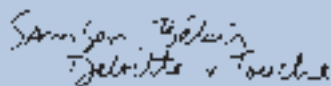
Aux producteurs de
Fédération des producteurs de lait du Québec
(Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec)

Nous avons vérifié le bilan de la Fédération des producteurs de lait du Québec (Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec) au 31 décembre 2002 et les états des résultats et de l'évolution des soldes de fonds, de l'évolution du solde à verser aux producteurs du Fonds du Pool et du solde à verser aux entreprises laitières et aux producteurs du Fonds d'indemnisation, de l'évolution de la réserve d'ajustements du Système centralisé de vente des quotas et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fédération. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Tel que mentionné à la note complémentaire 2, les comptes du Fonds de défense des intérêts économiques des producteurs de lait ont fait l'objet d'états financiers vérifiés distincts et n'ont pas été inclus dans les états financiers ci-joints. À cet égard, ces états financiers ne sont pas conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

À notre avis, à l'exception du fait qu'ils n'incluent pas les comptes du Fonds de défense des intérêts économiques des producteurs de lait tel que mentionné au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fédération au 31 décembre 2002 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Samir Bédoin
Deloitte & Touche

Comptables agréés
Montréal, Québec
Le 27 février 2003

Bilan

au 31 décembre 2002

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Programmes - qualité du lait \$	Fonds de développement \$
Actif				
À court terme				
Encaisse et dépôts à terme	8 519 109	6 076 319	1 118 744	—
Débiteurs (note 3)	202 745	66 790	3 455	—
Créances interfonds	1 456 026	2 999 096	70 226	496 520
Frais imputables au prochain exercice	253 155	137 717	17 374	—
Réserve d'ajustements (note 4)	—	—	—	—
Solde à percevoir des entreprises laitières et des producteurs en vertu des Conventions de mise en marché du lait (note 5)	—	—	—	—
	10 431 035	9 279 922	1 209 799	496 520
Placements (note 6)	152	—	—	882 003
Immobilisations (note 7)	379 201	8 051	—	—
Autre élément d'actif	217 224	—	—	—
	11 027 612	9 287 973	1 209 799	1 378 523
Passif				
À court terme				
Créditeurs (note 8)	2 117 029	4 291 009	79 650	—
Créances interfonds	494 429	57 185	9 473	—
Revenus reportés	—	20 907	—	—
Solde à verser aux producteurs	—	—	—	—
Solde à verser aux entreprises laitières ou aux producteurs en vertu des Conventions de mise en marché du lait (note 5)	—	—	—	—
	2 611 458	4 369 101	89 123	—
Apport reporté	—	—	—	—
	2 611 458	4 369 101	89 123	—
Soldes de fonds (note 9)				
Investis en immobilisations	379 201	8 051	—	—
Affectés à Novalait inc. et au Fonds de développement de l'industrie laitière du Québec (en fidéicomis)	—	—	—	882 003
Libres d'affectations	8 036 953	4 910 821	1 120 676	496 520
	8 416 154	4 918 872	1 120 676	1 378 523
	11 027 612	9 287 973	1 209 799	1 378 523

Éventualités (note 13)

Fonds du pool \$	Fonds d'indemnisation \$	SCVQ \$	Élimination* \$	2002 Total \$	2001 Total \$
(645 611)	—	15 825 530		30 894 091	37 057 508
150 781 278	—	1 003 798		152 058 066	153 079 547
—	148 130	—	(5 169 998)	—	—
—	—	—		408 246	361 261
—	—	1 437 759		1 437 759	3 730 057
—	—	—		—	4 232 829
150 135 667	148 130	18 267 087	(5 169 998)	184 798 162	198 461 202
—	—	—		882 155	875 996
—	—	—		387 252	464 322
—	—	—		217 224	217 224
150 135 667	148 130	18 267 087	(5 169 998)	186 284 793	200 018 744
141 498 015	104 706	17 644 762		165 735 171	171 733 613
3 986 586	—	622 325	(5 169 998)	—	—
—	—	—		20 907	27 977
4 651 066	—	—		4 651 066	11 692 274
—	43 424	—		43 424	—
150 135 667	148 130	18 267 087	(5 169 998)	170 450 568	183 453 864
—	—	—		—	40 987
150 135 667	148 130	18 267 087	(5 169 998)	170 450 568	183 494 851
—	—	—		387 252	423 335
—	—	—		882 003	875 824
—	—	—		14 564 970	15 224 734
—	—	—		15 834 225	16 523 893
150 135 667	148 130	18 267 087	(5 169 998)	186 284 793	200 018 744

* Les créances interfonds présentées dans les fonds particuliers sont éliminées dans la colonne des totaux.

Résultats et évolution des soldes de fonds du Fonds d'administration, du Fonds de publicité et promotion, des Programmes-qualité du lait et du Fonds de développement de l'industrie laitière – des producteurs de lait – du Québec

de l'exercice terminé le 31 décembre 2002

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Programmes - qualité du lait \$	Fonds de développement \$	2002 Total \$	2001 Total \$
Produits						
Prélèvements	9 190 205	29 902 344	–	293 298	39 385 847	41 042 269
Retenues – qualité	–	–	899 166	–	899 166	1 066 057
Intérêts	756 027	95 925	–	8 165	860 117	1 204 220
	9 946 232	29 998 269	899 166	301 463	41 145 130	43 312 546
Charges						
Activités de promotion	–	2 013 469	–	–	2 013 469	2 238 416
Campagnes publicitaires	–	6 059 033	–	–	6 059 033	5 888 704
Contribution et cotisation aux Producteurs laitiers du Canada	601 340	20 558 137	–	–	21 159 477	20 566 673
Contribution à l'Union des producteurs agricoles	2 812 292	–	–	–	2 812 292	2 874 286
Exploitation	6 193 606	423 341	208 826	–	6 825 773	6 670 269
Information	126 006	–	13 291	–	139 297	131 551
Recherche et quote-part de la perte de Novalait inc.	552 848	–	10 566	264 611	828 025	559 284
Retenues – qualité versées aux entreprises laitières coopératives	–	–	628 950	–	628 950	753 404
Réunions des administrateurs et des membres	1 368 482	–	–	–	1 368 482	1 237 428
	11 654 574	29 053 980	861 633	264 611	41 834 798	40 920 015
Excédent (des charges sur les produits) des produits sur les charges	(1 708 342)	944 289	37 533	36 852	(689 668)	2 392 531
Soldes de fonds au début	10 124 496	3 974 583	1 083 143	1 341 671	16 523 893	14 131 362
Soldes de fonds à la fin	8 416 154	4 918 872	1 120 676	1 378 523	15 834 225	16 523 893

Évolution du solde à verser aux producteurs
du Fonds du pool et du solde à verser aux entreprises laitières
et aux producteurs du Fonds d'indemnisation

de l'exercice terminé le 31 décembre 2002

	Fonds du pool			Fonds d'indemnisation \$	2002 Total \$	2001 Total \$
	Ventes de lait \$	Frais de transport \$	Total Fonds du pool \$			
Recettes						
Provenant des ventes de lait (note 10)	1 633 809 006	–	1 633 809 006	(29 721)	1 633 779 285	1 678 536 643
Intérêts	133 843	–	133 843	3 040	136 883	237 065
	1 633 942 849	–	1 633 942 849	(26 681)	1 633 916 168	1 678 773 708
Distribution des recettes						
Versements nets aux producteurs	1 536 485 511	–	1 536 485 511	53	1 536 485 564	1 570 128 228
Déduction pour frais de transport	60 023 358	(60 023 358)	–	–	–	–
Prélèvements	38 890 866	–	38 890 866	–	38 890 866	40 452 366
Retenues – qualité	846 829	–	846 829	–	846 829	1 016 501
Contribution des producteurs au Fonds d'indemnisation	4 279 580	–	4 279 580	(4 279 580)	–	–
Frais de transport et de mise en commun des frais de transport (note 12)	–	60 070 301	60 070 301	(23 407)	60 046 894	62 610 723
Frais d'analyse de dépistage des antibiotiques	410 970	–	410 970	–	410 970	429 076
	1 640 937 114	46 943	1 640 984 057	(4 302 934)	1 636 681 123	1 674 636 894
Excédent (de la distribution des recettes sur les recettes) des recettes sur la distribution des recettes	(6 994 265)	(46 943)	(7 041 208)	4 276 253	(2 764 955)	4 136 814
Soldes à verser (à percevoir) au début	11 863 012	(170 738)	11 692 274	(4 232 829)	7 459 445	3 322 631
Soldes à verser (à percevoir) à la fin (notes 5 et 11)	4 868 747	(217 681)	4 651 066	43 424	4 694 490	7 459 445

Évolution de la réserve d'ajustements du Système centralisé de vente des quotas

de l'exercice terminé le 31 décembre 2002

	2002 \$	2001 \$
Recettes provenant des producteurs de lait sur l'achat de quota	398 589 238	233 925 644
Déboursés aux producteurs de lait sur la vente de quota	396 296 940	239 196 974
Excédent des recettes (débourrés)	2 292 298	(5 271 330)
Réserve d'ajustements au début	(3 730 057)	1 541 273
Réserve d'ajustements à la fin (note 4)	(1 437 759)	(3 730 057)

Flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 décembre 2002

	2002 \$	2001 \$
Activités de fonctionnement		
Excédent (des charges sur les produits) des produits sur les charges pour les fonds d'administration, de publicité et promotion, des Programmes-qualité du lait et du fonds de développement de l'industrie laitière	(689 668)	2 392 531
Excédent (de la distribution des recettes sur les recettes) des recettes sur la distribution des recettes pour les fonds du pool et d'indemnisation	(2 764 955)	4 136 814
Excédent des recettes (débourssés) du Système centralisé de vente des quotas	2 292 298	(5 271 330)
	(1 162 325)	1 258 015
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement de l'apport reporté	(40 987)	(198 024)
Amortissement des immobilisations	286 389	422 989
Quote-part de la perte de Novalait inc.	262 400	260 793
	(654 523)	1 743 773
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (note 16)	(5 031 016)	7 125 147
	(5 685 539)	8 868 920
Activités de financement et d'investissement		
Acquisitions de placements	(268 559)	(281 477)
Acquisitions d'immobilisations	(209 319)	(69 984)
	(477 878)	(351 461)
(Diminution) Augmentation des liquidités	(6 163 417)	8 517 459
Liquidités au début de l'exercice	37 057 508	28 540 049
Liquidités à la fin de l'exercice	30 894 091	37 057 508

1. DESCRIPTION DE LA FÉDÉRATION

La Fédération des producteurs de lait du Québec est constituée en vertu de la *Loi des syndicats professionnels*. Elle réalise la mise en marché collective de tout le lait produit au Québec à titre d'administrateur du Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec, créé en vertu de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles*.

La Fédération est exempte d'impôts sur le revenu en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* fédérale et de la *Loi sur les impôts* du Québec.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Comptabilité par fonds

La Fédération des producteurs de lait utilise la comptabilité par fonds et applique la méthode du report.

Les états financiers de la Fédération comptent huit fonds qui sont présentés et regroupés selon le secteur d'activité et le mandat confié à la Fédération. La Fédération distingue trois secteurs d'activité :

- Administration du plan conjoint et services aux membres
- Mise en marché du lait
- Administration d'un système d'échange de quota

Le premier secteur d'activité, administration du plan conjoint et services aux membres, regroupe cinq fonds : les fonds d'administration, de publicité et de promotion, de qualité du lait, de développement de l'industrie laitière et de défense des intérêts économiques des producteurs de lait. Toutes ces activités sont financées entièrement par les producteurs membres.

Les produits et les charges afférents à l'administration du plan conjoint et de la Fédération sont présentés dans le Fonds d'administration, notamment l'administration des différents règlements, la négociation et l'application des conventions de mise en marché, de transport du lait et ententes nationales et les différents services aux producteurs, sauf ceux couverts par d'autres fonds. Ces activités sont financées par le prélevé pour l'administration du plan conjoint.

Les produits et les charges afférents aux activités de promotion du lait et des produits laitiers ainsi qu'au maintien et au développement des marchés sont présentés dans le Fonds de publicité et promotion. Ces activités sont financées par le prélevé de publicité.

Les produits et les charges destinés à mettre en application des programmes d'amélioration de la qualité du lait et d'aide technique aux producteurs qui éprouvent des difficultés à répondre aux normes sont présentés dans le fonds Programmes-qualité du lait. Ces activités sont financées par les retenues appliquées sur les versements des producteurs qui ne satisfont pas aux normes de qualité.

Les produits et les charges afférents à la recherche stratégique pour le secteur laitier sont présentés dans le Fonds de développement de l'industrie laitière – des producteurs de lait – du Québec (antérieurement Plan de relance et de développement). Ce fonds présente les placements détenus par les producteurs dans le Fonds de développement de l'industrie laitière du Québec (en fidéicommiss) et la société Novalait inc., organismes formés en partenariat avec les transformateurs laitiers québécois. Les producteurs contribuent aux activités de ce fonds par le prélevé du fonds de développement.

Le fonds de défense des intérêts économiques des producteurs de lait a été constitué afin de donner aux producteurs de lait du Québec les moyens de financer des projets et des activités reliés à la défense des intérêts économiques des producteurs de lait. Ces activités sont financées par le prélevé du fonds de défense. Les états financiers de ce fonds sont présentés distinctement.

Le second secteur d'activité, mise en marché du lait, regroupe deux fonds : le Fonds du pool et le Fonds d'indemnisation. Au moyen de leur plan conjoint, les producteurs ont délégué à la Fédération la responsabilité de la commercialisation de tout le lait produit et la négociation de toutes les conditions de vente.

Les recettes et la distribution des recettes afférentes à la vente en commun de tout le lait produit au Québec ainsi que la mise en commun des frais de transport du lait sont présentées dans le Fonds du pool selon les modalités du Règlement sur le paiement du lait aux producteurs et du Règlement sur la mise en commun des frais de transport du lait.

Les recettes et la distribution des recettes, prévues aux Conventions de mise en marché du lait, afférentes au respect des garanties d'approvisionnement des usines et des besoins des consommateurs en produits laitiers, sont présentées dans le Fonds d'indemnisation. Jusqu'au 31 juillet 2001, les producteurs et les transformateurs participaient au financement de ces activités. Depuis le 1^{er} août 2001, la seule activité du fonds consiste au versement aux producteurs d'une prime de régularité à la production à l'automne 2001 et financée exclusivement par les producteurs.

La Fédération administre un système mensuel d'échange de quota afin de faciliter les échanges entre les producteurs. Ce dernier secteur d'activité présente les transactions de vente et d'achat de quota des producteurs de lait du Québec réalisées par le Système centralisé de vente des quotas (SCVQ). Afin d'assurer le bon fonctionnement du système, le Fonds d'administration avance les liquidités nécessaires au besoin.

Organismes contrôlés et satellites

La Fédération présente en note complémentaire les informations concernant les organismes contrôlés et satellites.

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées suivantes :

Matériel roulant	3 ans
Matériel informatique	3 ans
Systèmes informatiques et refonte	5 ans

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût, à l'exception des actions détenues dans la société Novalait inc. qui sont présentées à la valeur de consolidation.

3. DÉBITEURS

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Programmes - qualité du lait \$	Fonds du pool \$	SCVQ \$	2002 Total \$	2001 Total \$
Entreprises laitières	—	—	—	140 758 013	—	140 758 013	139 739 348
Fonds de mise en commun interprovincial	—	—	—	10 007 265	—	10 007 265	11 614 341
Organismes apparentés	24 653	—	—	—	—	24 653	31 266
Organismes provinciaux et national	—	58 847	—	—	—	58 847	10 352
Producteurs	—	—	—	—	1 003 798	1 003 798	1 402 757
Autres	178 092	7 943	3 455	16 000	—	205 490	281 483
	202 745	66 790	3 455	150 781 278	1 003 798	152 058 066	153 079 547

4. RÉSERVE D'AJUSTEMENTS – SYSTÈME CENTRALISÉ DE VENTE DES QUOTAS

La réserve d'ajustements représente la valeur monétaire du quota que le Système centralisé de vente des quotas a généré ou pris en charge afin d'obtenir un équilibre entre les offres de vente et les offres d'achat.

5. SOLDE À VERSER AUX (À PERCEVOIR DES) ENTREPRISES LAITIÈRES ET AUX PRODUCTEURS EN VERTU DES CONVENTIONS DE MISE EN MARCHÉ DU LAIT – FONDS D'INDEMNISATION

Au 31 décembre, le solde à verser aux entreprises laitières et aux producteurs en vertu des Conventions de mise en marché du lait se détaille comme suit :

	2002 \$	2001 \$
Pour la période antérieure au 1^{er} août 2001		
Solde à verser aux entreprises laitières et aux producteurs	43 424	46 698
Pour la période postérieure au 1^{er} août 2001		
Solde à percevoir des producteurs	—	(4 279 527)
	43 424	(4 232 829)

De plus, pour la période antérieure au 1^{er} août 2001, le solde de 43 424 \$ à verser aux entreprises laitières et aux producteurs (46 698 \$ en 2001) est sujet à ajustements après révision par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec de l'utilisation des quantités de lait reçues par les entreprises laitières. Pour cette période, les transformateurs et les producteurs demeurent responsables de tout déficit encouru.

6. PLACEMENTS – FONDS D'ADMINISTRATION ET FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE – DES PRODUCTEURS DE LAIT – DU QUÉBEC

	2002 \$	2001 \$
Parts sociales du Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec, société en commandite, et actions de catégorie A du Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec inc., au coût	52	52
Parts sociales du Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.), société en commandite, et actions de catégorie A de Gestion C.I.A.Q. inc., au coût	100	120
Actions et souscription d'actions ordinaires de catégorie A de Novalait inc., à la valeur de consolidation au 31 juillet (coût : 2 424 108 \$ en 2002 et 2 145 040 \$ en 2001)	751 967	735 299
Avance au Fonds de développement de l'industrie laitière du Québec (en fidéicommis), au coût	130 036	140 525
	882 155	875 996

7. IMMOBILISATIONS – FONDS D'ADMINISTRATION ET FONDS DE PUBLICITÉ ET PROMOTION

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2002 Valeur comptable nette \$	2001 Valeur comptable nette \$
Matériel et systèmes informatiques	3 702 544	3 315 292	387 252	464 322
Matériel roulant	20 888	20 888	–	–
	3 723 432	3 336 180	387 252	464 322

La dépense d'amortissement pour l'exercice s'élève à 286 389 \$ (422 989 \$ en 2001).

8. CRÉDITEURS

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Programmes - qualité du lait \$	Fonds du pool \$	Fonds d'indemnisation \$	SCVQ \$	2002 Total \$	2001 Total \$
Entreprises laitières	–	–	45 256	–	104 189	–	149 445	196 727
Organismes apparentés	894 291	12 020	25 226	89 104	–	–	1 020 641	1 054 184
Organismes provinciaux et national	–	3 938 939	–	–	–	–	3 938 939	3 704 876
Producteurs	–	–	–	135 477 205	517	17 644 762	153 122 484	158 518 570
Transporteurs	–	–	–	5 931 706	–	–	5 931 706	6 130 973
Autres	1 222 738	340 050	9 168	–	–	–	1 571 956	2 128 283
	2 117 029	4 291 009	79 650	141 498 015	104 706	17 644 762	165 735 171	171 733 613

9. ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

	Fonds d'administration		Fonds de publicité et promotion		Programmes – qualité du lait	Fonds de développement			
	Investis en immobilisations \$	Libres d'affectations \$	Investis en immobilisations \$	Libres d'affectations \$	Libres d'affectations \$	Affectés à Novalait inc. et au FDILQ (en fidéicommis) \$	Libres d'affectations \$	2002 Total \$	2001 Total \$
Soldes au début	417 044	9 707 452	6 291	3 968 292	1 083 143	875 824	465 847	16 523 893	14 131 362
Excédent (des charges sur les produits) des produits sur les charges	(240 680)	(1 467 662)	(4 722)	949 011	37 533	6 179	30 673	(689 668)	2 392 531
Acquisitions									
d'immobilisations	202 837	(202 837)	6 482	(6 482)	–	–	–	–	–
Soldes à la fin	379 201	8 036 953	8 051	4 910 821	1 120 676	882 003	496 520	15 834 225	16 523 893

10. RECETTES PROVENANT DES VENTES DE LAIT – FONDS DU POOL ET FONDS D'INDEMNISATION

Le détail des recettes provenant des ventes de lait s'établit comme suit :

	2002 \$	2001 \$
Ventes provinciales	1 529 542 890	1 589 142 420
Ventes interprovinciales	60 129 017	60 971 642
Résultat des péréquations canadiennes pour la mise en commun des ventes de lait	44 107 378	28 422 581
	1 633 779 285	1 678 536 643

11. SOLDE À VERSER AUX PRODUCTEURS – FONDS DU POOL

Le montant de 4 868 747 \$ à verser aux producteurs (11 863 012 \$ en 2001) est sujet à ajustements après révision par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec de l'utilisation des quantités de lait reçues par les entreprises laitières.

12. FRAIS DE TRANSPORT ET DE MISE EN COMMUN DES FRAIS DE TRANSPORT – FONDS DU POOL ET FONDS D'INDEMNISATION

Depuis août 1998, les producteurs de lait du Québec ainsi que ceux de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard participent à la mise en commun des frais de transport du lait.

Le détail des frais de transport et de mise en commun des frais de transport s'établit comme suit :

	2002 \$	2001 \$
Frais de transport	57 274 169	59 559 880
Résultat de la péréquation interprovinciale pour la mise en commun des frais de transport	2 772 725	3 050 843
	60 046 894	62 610 723

13. ÉVENTUALITÉS

La Fédération fait l'objet de réclamations dans le cours normal de ses activités qui ne devraient pas individuellement ou globalement, avoir des répercussions financières importantes.

Aucune provision n'a été comptabilisée dans les présents états financiers.

14. ENGAGEMENTS

Location de locaux commerciaux

Le bail prévoit un loyer annuel de 217 224 \$ ainsi qu'une clause d'ajustement couvrant les taxes.

Convention de l'immeuble

La Fédération s'est engagée, au moyen d'une convention, à partager avec l'Union des producteurs agricoles et autres partenaires de la Maison de l'UPA le gain net (ou la perte nette) réalisable lors de la cession de l'immeuble. La part de la Fédération s'élève à 17,18 % en 2002. Cette convention prévoit également des modalités de partage advenant le retrait de partenaires sans que l'immeuble soit cédé.

Cette convention est d'une durée indéterminée et la Fédération peut se retirer sur préavis de douze mois.

Dosage des composants pour le paiement du lait

La Fédération, conjointement avec les organismes accrédités et représentant les entreprises laitières, a signé un contrat de service pour le dosage des composants pour le paiement du lait. L'entente, d'une durée de cinq ans, se termine en mai 2003. Les parties ont convenu de prolonger ce contrat jusqu'à la mise en route du programme d'analyse basé sur des échantillons de lait frais. La partie estimative des coûts payables par la Fédération s'établit à 335 000 \$ pour l'année 2003.

Coût de production

La Fédération a signé un contrat de recherche pour la réalisation du coût de production du lait. L'entente, d'une durée de cinq ans, vient à échéance en 2003. Les versements futurs s'établissent comme suit : 392 285 \$ en 2003 et un dernier versement de 190 000 \$ sera effectué en 2004 sur la livraison du coût de production de l'année 2003.

Matériel de formation sur la gestion de la qualité du lait

La Fédération a signé une offre de partenariat pour le développement de matériel de formation sur la gestion de la qualité du lait. L'entente d'une durée de trois ans se termine en 2004. La partie des coûts payables par la Fédération s'élève à 31 500 \$ pour chacune des années 2003 et 2004.

Campagnes publicitaires et activités de promotion

La Fédération a signé une lettre d'entente avec une agence de publicité pour la réalisation de ses campagnes publicitaires de l'année 2003 et des protocoles d'entente non résiliables à titre de commanditaire pour différents événements et activités de promotion de 2003 et 2004. La Fédération s'est ainsi engagée pour une somme de 1 737 413 \$ en 2003 et 610 000 \$ en 2004.

Autres

La Fédération a accepté de participer au financement de différents projets d'intérêt pour la production laitière soit : un projet de chaire universitaire en mise en marché collective, un projet visant à développer la renommée des fromages fins du Québec, un projet sur la valorisation et la promotion de la profession agricole et un projet d'appui à des coopératives laitières au Salvador.

Les sommes engagées totalisent 965 000 \$. Les déboursés annuels prévus s'établissent à 370 500 \$ en 2003, à 174 500 \$ pour 2004 et 2005, à 54 500 \$ pour les années 2006 à 2009 et à 27 500 \$ en 2010.

15. ORGANISMES CONTRÔLÉS ET SATELLITES

La Fédération détient 52 % des parts sociales du Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec, société en commandite, 52 % du capital-actions du Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec inc., 50 % des parts sociales du Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.), société en commandite, 50 % du capital-actions de Gestion C.I.A.Q. inc. et 50 % du capital-actions de la société Novalait inc.

Aucun de ces organismes n'a été consolidé dans les états financiers de la Fédération des producteurs de lait du Québec.

Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec (PATLQ)

Le Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec, société en commandite, est constitué en vertu des articles 2236 et suivants du Code civil du Québec. Les affaires de la société sont gérées par le commandité, le Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec inc., société constituée en vertu de la partie 1A de la *Loi sur les compagnies* du Québec.

La mission du PATLQ est d'offrir à ses clients (producteurs laitiers dans les espèces bovines et caprines) des services de gestion incluant la collecte, la certification, le traitement, l'analyse des données, les analyses en laboratoire et la vulgarisation en matière de gestion des troupeaux laitiers.

Centre d'insémination artificielle du Québec

Le Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.), société en commandite, est constitué en vertu des articles 2236 et suivants du Code civil du Québec. Les affaires de la société sont gérées par le commandité, Gestion C.I.A.Q. inc., société constituée en vertu de la *Loi sur les compagnies* du Québec.

La société a pour objet de promouvoir la recherche et le développement dans les domaines de l'amélioration génétique et des nouvelles techniques de reproduction ainsi que de promouvoir l'insémination artificielle, de commercialiser la semence de taureaux et de rendre des services aux producteurs de lait et de bovins.

Novalait inc.

Novalait inc. est constitué en vertu de la partie 1A de la *Loi sur les compagnies* du Québec. La société a pour mission d'assurer, par son leadership et ses actions, le développement et la valorisation des connaissances et des innovations en vue de favoriser la croissance durable de l'industrie laitière du Québec.

15. ORGANISMES CONTRÔLÉS ET SATELLITES (SUITE)

Les états financiers condensés de Novalait inc. au 31 juillet se présentent comme suit :

	2002 \$	2001 \$
Situation financière		
Total des actifs	1 679 473	1 604 502
Total des passifs	175 540	133 906
Total des actifs nets	1 503 933	1 470 596
	1 679 473	1 604 502
Résultats des activités		
Total des produits	115 662	103 376
Total des charges	640 461	624 965
Excédent des charges sur les produits	(524 799)	(521 589)
Flux de trésorerie		
Sorties de fonds – activités d'exploitation	(417 699)	(428 500)
Sorties de fonds – activités d'investissement	(99 005)	(53 345)
Entrées de fonds – activités de financement	558 224	552 903
Augmentation des liquidités	41 520	71 058

16. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION

	2002 \$	2001 \$
Diminution (augmentation) des débiteurs	1 021 481	(2 996 271)
(Augmentation) diminution des frais imputables au prochain exercice	(46 985)	8 606
(Diminution) augmentation des créditeurs	(5 998 442)	10 084 835
(Diminution) augmentation des revenus reportés	(7 070)	27 977
	(5 031 016)	7 125 147

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà mentionnées dans les états financiers, la Fédération a conclu les opérations suivantes :

	2002 \$	2001 \$
Union des producteurs agricoles (Loyer, services techniques et informatiques)	664 578	705 335
Syndicats régionaux (Versements pour les budgets d'opérations et les frais de transport)	2 841 560	2 719 976
Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec (Analyses de laboratoire)	367 656	348 900
<i>Le producteur de lait québécois</i> (Ventes d'espaces publicitaires)	54 075	36 374

